

L'emploi dans la production de films d'animation

Edition 2025

Audiens

ANIM
FRANCE

Étude réalisée par Audiens, qui a pour objectif de connaître la structure des entreprises du secteur de la production de films d'animation, et de mesurer l'emploi et son évolution.

Contact

Thomas BOHLAY
Datalab Audiens
74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex
Tél. : 07 63 52 47 58
Mail : datalab-etudes@audiens.org

Crédits illustrations :

Amélie et la métaphysique des Tubes

Un long-métrage de Mailys Vallade, Liane-Cho Han
Ikki Films, Maybe Movies | Haut et court

Arco

Un long-métrage de Ugo Bienvenu
Remembers, MountainA | Diaphana

Astérie et Obélix, le combat des chefs

Une série d'Alain Chabat
Netflix Animation, Alain Goldman, TAT Productions | Netflix

Compostman et moi

Une série de Aurélie Angebault, Camille Serceau
Superprod Animation, Vivement Lundi ! | France Télévisions

Douce

Une série d'Isabelle Lenoble
Vivement Lundi ! | TVR, Tébéo & TébéSud

Flippé – Saison 2

Une série de Mothy et Théo Grosjean
Autour de Minuit, FKLG, Canal+, Panique!, RTBF | Canal+

Les Marsupilamis

Une série de Célestine Plays
D'après « Les aventures du Marsupilami » créées par André Franquin
Ellipse Animation, Belvision | Gulli

Les Minus

Une série réalisée par Wassim Boutaleb
D'après « le gros livre des petits bricolages » de Martine Camillieri publié au Seuil Jeunesse
MIAM! animation, Panique!, Lunanime, RTBF, VRT-Ketnet | Canal+, TV5MONDE

Les Métiers

Une série de Florian Landouzy et Pierre de Cabissole
Supamonks Studio | France Télévisions

Audiens et AnimFrance remercient les sociétés de production qui ont accepté de mettre à disposition ces visuels pour illustrer l'étude.

Audiens

Audiens est un groupe de protection sociale paritaire et à but non lucratif, expert des métiers de la création, de l'information et des loisirs depuis 2003

Notre mission

Nous anticipons les évolutions des métiers de la création, de l'information et des loisirs afin d'apporter à leurs talents des solutions de protection sociale et des services au plus proche de leurs besoins.

Nos métiers

Santé et prévoyance

Pour permettre aux talents de la création, de l'information et des loisirs de se concentrer sur leur métier, nous proposons des offres de complémentaire santé, collectives et individuelles, adaptées à leurs rythmes et besoins spécifiques.

La retraite complémentaire Agirc-Arrco

Au sein de l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, nous assurons la gestion de la retraite complémentaire des salariés des métiers de la création et de l'information.

La Caisse des Congés Spectacles

La caisse assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens du spectacle : recouvrement des cotisations des employeurs et paiement des congés aux bénéficiaires.

Actions sociales

Nous concevons et gérons des aides pour les publics fragilisés : aides financières, handicap, préparation à la retraite, soutien aux aidants...

Les services aux professionnels

Forts de notre connaissance des métiers de nos clients, nous avons créé des services pour faciliter leur activité : études et datas, gestion pour le compte d'organisations professionnelles, services de gestion sociale en ligne avec Movinmotion, soins et prévention au sein du Pôle santé Bergère.

Une protection sociale adaptée aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel

Des offres santé spécifiques

Conçue avec les partenaires sociaux pour répondre aux spécificités des artistes et techniciens, la Garantie Santé Intermittents compte plus de 70 000 assurés à fin 2024. Une partie de la cotisation mensuelle est prise en charge par les employeurs, à travers le Fonds collectif du spectacle pour la santé, dès lors que l'assuré peut justifier de 507 heures de travail sur l'année précédente. Et à la retraite, celui-ci peut conserver les prestations de la garantie santé intermittents à des tarifs aménagés.

Indemnités de congés payés des artistes et techniciens, des processus simplifiés et sécurisés

Gérée par des représentants d'employeurs, la caisse des Congés Spectacles assure le paiement des congés payés aux artistes et techniciens employés de façon intermittente via des processus en ligne, simplifiés et sécurisés.

Le taux de reversement des congés payés augmente régulièrement tandis que les frais de gestion baissent. Les résultats très encourageants de la gestion de la caisse des Congés spectacles ont d'ailleurs été officiellement reconnus par la Cour des Comptes. Celle-ci souligne une transition réussie de cette institution majeure de la culture et des médias vers un nouveau mode de gestion, opéré par Audiens depuis 2014.

Mission Handicap du spectacle

Créée en partenariat avec l'Agefiph, son objectif est de favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap avec un périmètre élargi aux secteurs de l'audiovisuel, du cinéma, du spectacle vivant, des prestations techniques, de la radio, de l'édition musicale et phonographique et de la production audiovisuelle. Elle aide les entreprises à recruter des personnes en situation de handicap et à aménager leur poste de travail, en mettant à leur disposition toutes les informations utiles sur le sujet. Audiens en assure la gestion. En 2024, la Mission Handicap a accompagné plus de 100 entreprises et pris en charge 155 professionnels. Par ailleurs, 1 465 entreprises et partenaires institutionnels ont participé aux actions de sensibilisation lors d'évènements professionnels.



Le Fonds de professionnalisation et de solidarité des artistes et techniciens du spectacle

L'objectif du Fonds est d'assurer un accompagnement social à finalité professionnelle pour les artistes et techniciens fragilisés dans leur emploi ou ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation de l'assurance chômage. Il a pour ambition de sécuriser les parcours professionnels et d'éviter l'exclusion sociale, en favorisant le retour à l'emploi.

Des accompagnements renforcés sont proposés aux maternités, aux personnes rencontrant des problèmes de santé entravant leur métier et aux seniors. Il traduit la volonté d'agir sur les causes de la fragilité professionnelle, en tenant compte du contexte social et médical.

1 060 aides financières ont été accordées en 2024 dans le cadre du dispositif de Fonds de professionnalisation.



Aide à la garde d'enfant pour les artistes et techniciens du spectacle

Ce dispositif géré par Audiens via le Fonds de professionnalisation et de solidarité a été mis en place par l'État en 2018, dans le cadre du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (FONPEPS). Son objectif est d'accompagner les intermittents parents de jeunes enfants en les aidant à financer la garde de leur(s) enfant(s). Il prévoit de verser une aide de 50 % des frais de garde des enfants jusqu'à leurs 4 ans, sous forme d'un remboursement mensuel des frais de garde occasionnés par des heures de travail en CDD ou CDDU de l'intermittent, au sein d'entreprises du spectacle. Plus de 1 000 professionnels parents de jeunes enfants ont bénéficié de ce dispositif en 2024.

Movinmotion

Movinmotion est un outil de gestion digital pour les entrepreneurs et salariés du secteur culturel.

La plateforme conçoit des outils et services dédiés aux acteurs de la culture et de la communication : contrat de travail, paie, gestion comptable et financière ou recrutement de talents.

3 000 entreprises et 180 000 salariés du secteur culturel lui font confiance.



Audiens

74 rue Jean Bleuzen - 92177 Vanves Cedex

Tél : 0 173 173 000

Plus d'informations et de conseils sur www.audiens.org



AnimFrance est un syndicat exclusivement dédié au secteur de la production audiovisuelle et cinématographique d'animation, à l'origine de la négociation de la première Convention Collective Nationale de la production de Films d'Animation.

Créé en 1989 par quelques productrices et producteurs pionniers du genre, le syndicat fédère aujourd'hui plus de 70 adhérents représentant près de 90 sociétés de production déléguée et studios de fabrication installés sur l'ensemble du territoire, qui totalisent plus de 90% des salariés du secteur.

Citia et le Pôle Image Magelis, pôles de développement économique territoriaux, sont membres associés du Syndicat.

Dans une démarche permanente de dialogue avec l'ensemble de ses partenaires (auteurs, réalisateurs, techniciens, scénaristes, étudiants, écoles, institutions, diffuseurs, distributeurs), AnimFrance poursuit son action au service du développement de l'écosystème artistique et économique de l'Animation sur l'ensemble du territoire français, soucieux de la diversité créative du genre, engagé pour l'égalité des chances, pour la parité, pour la lutte contre toute forme de harcèlement et de discrimination, et pour définir et mettre en œuvre des alternatives industrielles écoresponsables pour la filière.

AnimFrance assure également à l'ensemble de ses membres un accompagnement juridique et social, ainsi que des occasions régulières d'informations et d'échanges par la tenue de commissions mensuelles ainsi que d'évènements à l'occasion des grandes manifestations du secteur.

Forte de plus de 10 000 auteurs, artistes et techniciens, l'animation française est n°3 mondial et leader européen. C'est une industrie culturelle d'excellence, symbole du savoir-faire et du rayonnement français, distinguée par les plus prestigieuses sélections et prix internationaux. Portée par un tissu d'entrepreneurs indépendants, l'animation est à la tête des exportations audiovisuelles françaises. Ses œuvres sont plébiscitées par une audience de plus en plus large, dans les salles, sur les chaînes de télévision, ainsi que sur les plateformes de vidéo à la demande du monde entier.

Depuis plus de 30 ans, l'action d'AnimFrance a activement soutenu et participé à :

- la structuration en **réseau des écoles spécialisées** formant les talents indispensables à l'industrie (RECA) ;
- **la création d'Animation Europe**, fédération des syndicats et des associations de producteurs d'animation de plus de 22 pays européens ;
- la mise en place **d'obligations d'investissements** des diffuseurs nationaux publics et privés ;
- l'élargissement de ces **obligations aux diffuseurs et plateformes de vidéo à la demande étrangers** opérant sur le territoire français ;
- **la construction et l'amélioration continue de dispositifs de soutiens dédiés au cinéma, court et long métrage** (Aide aux techniques d'animation, dispositif Passerelle, amélioration de l'aide au programme de productions de films courts, majoration du Fond de soutien, création du bonus parité), mais aussi **pour les œuvres audiovisuelles** (majoration très significative du Fonds de Soutien Audiovisuel - FSA, crédits d'impôts spécifiques, aides des Régions), qui ont permis notamment une localisation massive de la fabrication en France sur différents territoires ;

- le **maintien d'une offre gratuite et large** sur les chaînes de la TNT, notamment de service public avec **France 4** ;
- la reconnaissance de l'animation au sein de l'Académie des César, avec la **création du César du long métrage d'animation, du César du court métrage d'animation**, et en 2020 du Collège animation, immense victoire du secteur pour une pleine reconnaissance des métiers du cinéma d'animation ;
- le développement du premier outil de calcul carbone créé par et pour le secteur de l'animation : **Carbulator.org**



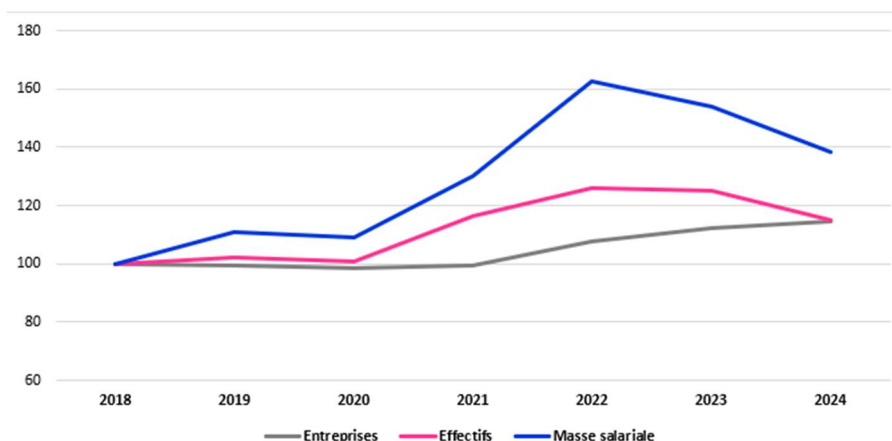
www.animfrance.fr

Sommaire

<i>Audiens</i>	3
<i>AnimFrance</i>	6
<i>Sommaire</i>	8
<i>Ce qu'il faut retenir</i>	9
<i>Source des données</i>	11
<i>Les entreprises</i>	12
<i>Masse salariale</i>	14
<i>Les salariés</i>	15
<i>Les salariés 'permanents' (CDI et CDD de droit commun)</i>	16
<i>Les salariés en CDD d'usage</i>	19
<i>Nombre d'heures</i>	21
<i>Profil détaillé des CDDU du secteur</i>	22
<i>Les primo-entrants dans le secteur</i>	23
<i>Les métiers de l'animation</i>	25
<i>Les femmes dans l'animation</i>	28
<i>Données régionales</i>	30
<i>Annexe 1 : périmètre de l'étude</i>	31
<i>Annexe 2 : tableaux complémentaires</i>	37

Ce qu'il faut retenir

- La baisse observée en 2023 se poursuit en 2024 :

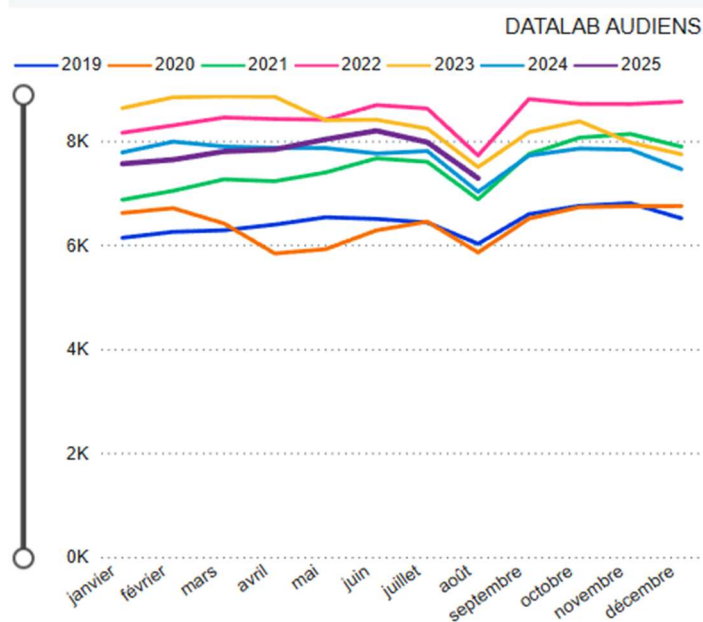


Malgré une augmentation du nombre d'entreprises incluses dans le périmètre de l'étude (+6 %, soit 12 entreprises de plus qu'en 2022), les effectifs et la masse salariale ont commencé à diminuer légèrement en 2023 avant de baisser de manière plus marquée en 2024. Cette évolution s'explique par le ralentissement économique du secteur à l'œuvre depuis l'automne 2022. Le cycle de croissance très important de l'emploi en œuvre depuis 2018 (hors année 2020 marquée par la COVID-19) s'est terminé au printemps 2023. En 2024, la baisse de l'activité s'est accélérée.

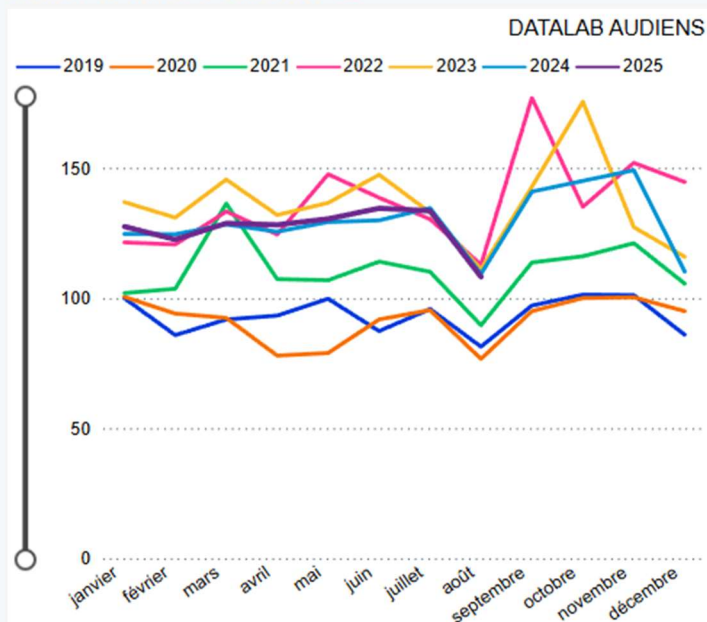
En 2024, l'évolution des effectifs est ainsi de -8 % et celle de la masse salariale de -10 % par rapport à l'année précédente. Le nombre de personnes salariées en 2024, **plus de 9 100**, atteint son niveau le plus bas depuis 2021. Il en est de même pour la masse salariale, proche de 230 M€ en 2024. Pour la première fois depuis 2018, la masse salariale des CDI est en baisse (-2 %). Pour les CDDU, cette diminution est de 10 %.

Mais, le marché de l'emploi tend à se stabiliser en 2025, sans pour autant retrouver les niveaux de 2022 et 2023.

Effectifs



Indice de masse salariale



Lecture : L'indice de masse salariale (indice de base 100 en janvier 2019) représente l'évolution de la masse salariale brute de chaque mois par rapport au mois de janvier 2019.

Ainsi, en se référant au tableau de bord Audiens en ligne des données sociales de la culture et des médias, on constate, sur un champ étendu du film d'animation mais dont l'évolution est représentative du secteur, une baisse des effectifs de -2 % et une hausse de la masse salariale de +1 % sur les 8 premiers mois de l'année 2025 par rapport à la même période de l'année précédente.

- **Une diminution importante du nombre d'heures travaillées qui traduit l'ampleur de la crise qui commence à affecter le secteur**

- 8 millions d'heures ont été déclarées en 2024 par les entreprises du secteur, soit -12 % par rapport à 2023. Sur les seuls salariés engagés en CDDU, le nombre d'heures déclarées est en recul de 15 %. Le nombre d'heures par salarié est en recul également et, notamment, de 6 % pour les salariés engagés en CDDU. A 777 heures en 2024 par salarié engagé en CDDU, on se situe au plus bas niveau depuis 2018. C'est certainement cet indicateur du nombre d'heures travaillées qui illustre le mieux le retournement du marché de l'emploi à l'œuvre depuis le printemps 2023.

- **Des contrats CDI qui arrêtent de croître**

- La croissance du nombre de personnes occupant un poste en CDI s'est arrêtée en 2024. On compte un peu plus de 1 200 salariés en CDI, soit 2 % de moins qu'en 2023. Les CDI sont majoritairement cadres (959 personnes). Leur nombre diminue moins fortement que celui des non-cadres : -2 % chez les cadres contre -4 % pour les non-cadres. **Le nombre de cadres en CDI a augmenté de 54 % entre 2018 et 2024.**

- **Des contrats CDDU en baisse**

- Le nombre de personnes occupant un poste en CDDU a baissé en 2024 de -9 %. Cette baisse concerne autant les emplois cadres (-8,7 %) que les emplois non-cadres (-9,1 %). **Le nombre de cadres en CDDU a augmenté de 28 % entre 2018 et 2024.**

- **Part de femmes stable dans le secteur**

- Près de 4 000 femmes travaillent actuellement dans le secteur.
- La part des femmes est en progression constante entre 2018 et 2023 (+7 points), passant de 37 % des personnes salariées à 44 %. **En 2024, la part des femmes dans le secteur n'a pas bougé par rapport à 2023.**
- **En sept ans, le nombre de salariées en CDDU a augmenté de 35 %**, passant de 2 476 à 3 344.
- Au niveau des métiers exercés, **la filière animation** qui représente la plus grosse part des effectifs du secteur (26 %) **compte 43 % de femmes, elles y étaient 40 % en 2021.**
- La part des femmes parmi les primo-entrants est en progression constante et atteint les 50 % en 2023. **Ce taux reste stable en 2024.**

- **Des départements de plus en plus dynamiques dans le secteur de l'animation**

- Malgré une activité en retrait en 2024, **la Charente** demeure le département le plus actif du secteur en région, avec 28 sociétés, près de 1 200 employés et plus de 20 M€ de masse salariale.
- Le département **des Hauts-de-Seine** a fortement augmenté son activité, avec 676 salariés (+57 %) et 14,5 M€ de masse salariale (+54 %) en 2024.
- **Paris reste le département regroupant le plus de sociétés** en 2024 (131), pour plus de 6 200 salariés déclarés et 172 M€ de masse salariale. Le poids de l'Ile-de-France dans le secteur a baissé depuis 2018, passant de 68 % à 63 % en 2021, avant de se stabiliser (62 % en 2024).

Source des données

En tant que groupe professionnel, les entreprises de la production de films d'animation adhèrent aux institutions de retraite complémentaire d'Audiens. Les **déclarations sociales nominatives** retournées par les entreprises, nous permettent d'attribuer les points de retraite à chaque salarié.

Ces déclarations renseignent notamment, pour chaque période d'activité déclarée : l'identité du salarié, les dates de début et de fin d'activité, la catégorie professionnelle ainsi que le salaire brut (après abattement pour frais professionnels pour les professions qui peuvent bénéficier de cette déduction).

Quelques entreprises ont relevé historiquement d'autres caisses de retraite complémentaire pour leur personnel « permanent », les données sur les périodes concernées ne font donc pas partie de l'étude. Mais, soit ces structures ont cessé leur activité sur la période, soit nous avons récupéré le personnel « permanent » en milieu de période : **depuis 2018, il n'y a plus aucune entreprise avec de l'activité déclarée pour laquelle on ne récupère pas les données du personnel permanent.**

Quelques définitions

Les différentes catégories professionnelles étudiées dans ce document sont :

- le personnel technique et administratif ayant le statut de cadre ;
- le personnel technique et administratif n'ayant pas le statut de cadre.

Le personnel artistique en CDD d'usage (au sens des emplois de l'annexe 10 de l'assurance chômage) n'est pas présenté dans cette étude.

Le classement en tant que cadre ou non cadre s'appuie sur la convention collective appliquée par l'entreprise. Les fonctions de cadre étant homologuées par l'Agirc.

Dans les données Audiens, un « **permanent** » est une personne en CDI ou en CDD de droit commun. Les CDD de droit commun incluent les alternants (contrats d'apprentissage et de professionnalisation). Dans cette étude, les CDD d'usage peuvent être appelés « **CDDU** ».

Champ

Le périmètre du secteur de l'animation a été défini en concertation avec AnimFrance et le CNC.

Ce champ est réexaminé chaque année, afin d'y inclure des sociétés nouvellement créées et des sociétés dont l'activité dans le secteur est devenue pérenne. **Certaines statistiques ne sont de ce fait pas comparables d'une étude à l'autre.**

La notion d'entreprise s'entend au sens du SIREN. La situation de chaque entreprise résume la situation de l'ensemble des établissements de cette entreprise. Néanmoins, pour certaines entités de ce périmètre, et notamment pour Europacorp, nous ne retenons que l'activité relative à la production de films d'animation, et nous écartons les autres types de films - de télévision ou de cinéma.

Les mandats sociaux et les stages ne font pas partie du périmètre.

Les entreprises

Le champ de l'étude est déterminé par les entreprises de la liste se trouvant en annexe. Nous ne considérons que celles qui ont déclaré du personnel à Audiens.

206 entreprises actives composent le secteur de la production de films d'animation en 2024. Le nombre d'entreprises dans le champ a augmenté de +14 % en 6 ans (2018-2024). En 2024, ces 206 entreprises représentent le plus grand nombre d'entreprises en activité sur la période observée.

Taille des entreprises du secteur

Le secteur de la production de films d'animation est composé :

- **de grosses entreprises :**

14 entreprises cumulent, en 2024, la moitié de la masse salariale totale du secteur (contre 13 en 2023)

- **mais aussi d'entreprises avec peu ou pas de salariés « permanents » :**

83 % des entreprises du secteur ont déclaré 10 « permanents » ou moins au 31/12/2024 (comme en 2023)

En 2024, 85 entreprises du secteur (41 %) déclarent plus de 500 k€ de masse salariale brute. Elles sont 45 à déclarer plus de 1 M€ de masse salariale, soit 11 de moins qu'en 2023 et 7 de moins qu'en 2022.

Tableau 1 : Nombre d'entreprises actives en fonction de la masse salariale brute

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Moins de 50 k€	31	32	27	24	30	31	35
De 50 k€ à 200 k€	43	33	39	36	34	41	42
De 200 k€ à 500 k€	33	49	40	39	41	47	44
De 500 k€ à 1 M€	30	19	29	36	37	27	40
De 1 M€ à 2 M€	20	22	20	18	24	28	18
Plus de 2 M€	23	24	22	26	28	28	27
Total entreprises	180	179	177	179	194	202	206
Part 500 k€ ou plus	41%	36%	40%	45%	46%	41%	41%

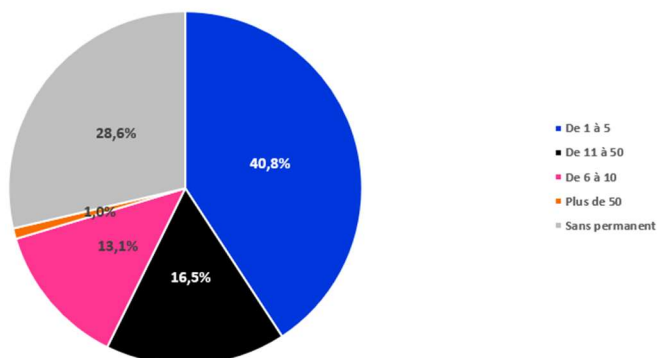
Lecture : En 2024, 27 entreprises ont déclaré plus de 2 M€ en masse salariale sur l'année.

Afin de tenir compte des flux de CDD d'usage qui sont très nombreux dans le secteur, nous proposons deux façons de définir la taille de l'entreprise :

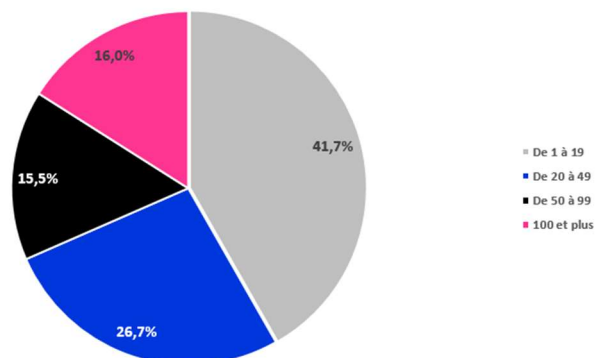
- selon le nombre de personnes salariées au 31/12/2024 en tant que « permanent » (CDI + CDD de droit commun)
- selon le nombre total de salariés déclarés au moins une fois par l'entreprise au cours de l'année 2024 (en CDD d'usage, en CDD de droit commun ou bien en CDI).

Figure 1 : Répartition des entreprises par taille, en termes d'effectifs

Répartition des entreprises selon le nombre de permanents au 31/12/2024



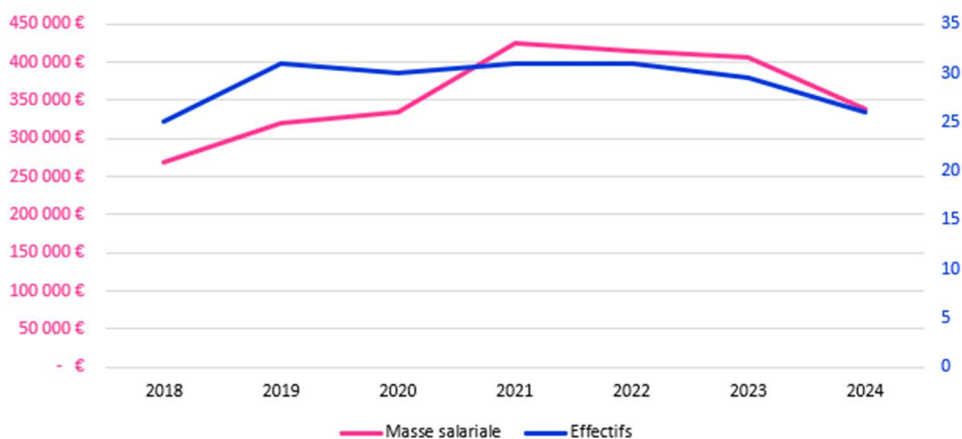
Répartition des entreprises selon le nombre de salariés déclarés au moins une fois en 2024



Lecture : En 2024, 16,5 % des entreprises du champ ont déclaré entre 11 et 50 salariés « permanents » au 31 décembre (figure de gauche). En utilisant une autre échelle (figure de droite), elles sont 16 % à avoir déclaré plus de 100 salariés (CDI ou CDD, y compris CDDU) au moins une fois dans l'année.

Les effectifs médians en nombre de personnes différentes déclarées par entreprise sur une année sont en baisse depuis 2023, passant de 31 à 26 en 2024. La masse salariale médiane est en baisse depuis 2022. En 2024, elle passe en-dessous des 350 K€. Entre 2023 et 2024, elle diminue de 17 %, soit la plus forte baisse observée sur la période.

Figure 2 : Evolution des effectifs médians en nombre de personnes déclarées au moins une fois sur l'année et des masses salariales médianes



Lecture : En 2024, 50 % des entreprises ont déclaré moins de 26 personnes différentes sur l'année, 50 % en ont déclaré plus. Et 50 % ont déclaré moins de 338 k€ sur l'année, 50 % en ont déclaré plus.

Statut juridique

En 2024, le statut juridique le plus répandu reste la SAS (société par actions simplifiée) représentant 60 % des structures, cette proportion a tendance à augmenter avec le temps (46 % en 2018).

Masse salariale

Il s'agit du salaire brut après abattement pour frais professionnels (pour les professions qui peuvent bénéficier de cette déduction) déclaré par les entreprises du secteur, et **incluant les revenus d'activité partielle**.

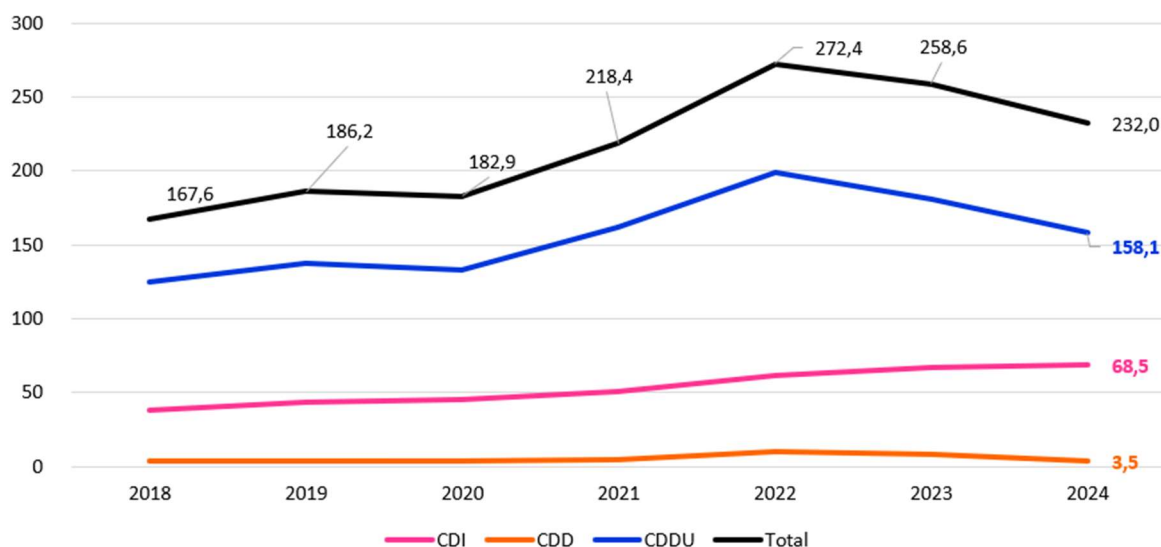
Notons qu'en France, une forte inflation a été observée en 2022 (5,2 %) et en 2023 (4,9 %).

La masse salariale en 2024 est de 232 M€, soit une baisse de 10 % par rapport à 2023. Cette diminution s'est accélérée en 2024 par rapport à celle de 2023. Depuis le pic de 2022, la masse salariale a diminué de 15 %.

L'activité des quelques entreprises cumulant les masses salariales les plus importantes (et les primes liées aux résultats des films en salles qui peuvent être attribuées par certains studios), influence fortement l'évolution du champ tout entier.

Les CDDU représentant une grande partie de l'emploi du secteur, l'évolution de la masse globale est donc très corrélée à l'évolution de la masse salariale relative aux techniciens en CDD d'usage déclarés dans le secteur. **Celle-ci baisse de près de 13 % en 2024 à 158,1 M€ et de 21 % par rapport à 2022.** Le CDI est le seul type de contrat dont la masse salariale est en augmentation (68,5 M€ en 2024). Cependant, la hausse observée en 2024 (+2 %) est la plus faible enregistrée depuis 2018.

Figure 3 : Masse salariale en M€ par type de contrat

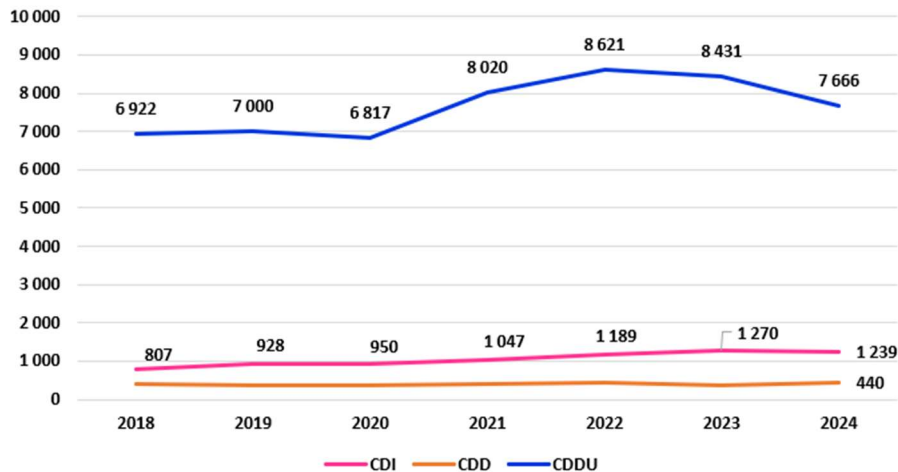


Lecture : En 2024, 232 M€ de masse salariale brute ont été déclarés dans le secteur, tous contrats confondus.

Les salariés

Après une croissance régulière des effectifs jusqu'en 2022 (10 034 salariés), le nombre de salariés diminue de -1 % en 2023 (9 950) puis de -8 % en 2024 (9 149).

Figure 4 : Effectifs par type de contrat



Lecture : En 2024, 7 666 techniciens différents ont été déclarés en CDDU au moins une fois par une des entreprises du secteur, ainsi que 1 239 personnes en CDI et 440 personnes en CDD de droit commun.

Les CDI

Entre 2018 et 2023, le secteur s'est considérablement structuré, avec **une hausse de 24 %** du nombre de CDI. Cependant, **pour la première fois depuis 2018, le nombre de CDI dans la branche (1 239 personnes) est en baisse (-2,4 %) entre 2023 et 2024**, qu'il s'agisse de cadres (-1,7 %) ou de non-cadres (-3,8 %).

Les CDD de droit commun

Ils ne sont pas très nombreux et peuvent fluctuer d'une année sur l'autre. Les statistiques établies sur ces contrats peuvent donc être très variables. Ils concernent majoritairement des postes de non-cadre (83 % en 2024). **En 2024, plus de la moitié des CDD sont des alternants (soit 232 personnes), contre 63 % en 2023 (soit 245 personnes).**

Les CDDU

Pour étudier les caractéristiques des salariés, nous distinguons les CDD dit d'usage, des contrats de droit commun car les pratiques et les problématiques ne sont pas les mêmes pour ces deux populations.

Les CDD d'usage représentent 84 % des salariés de la branche.

En 2024, on en compte 7 666, soit 11 % de plus qu'en 2018, **mais 11 % de moins qu'en 2022**. En effet, les fortes augmentations du nombre de CDD d'usage en 2021 (+18 %) et 2022 (+8 %) ont été suivies de deux années de baisse consécutives entre 2023 (-2 %) et 2024 (-9 %).

Les salariés 'permanents' (CDI et CDD de droit commun)

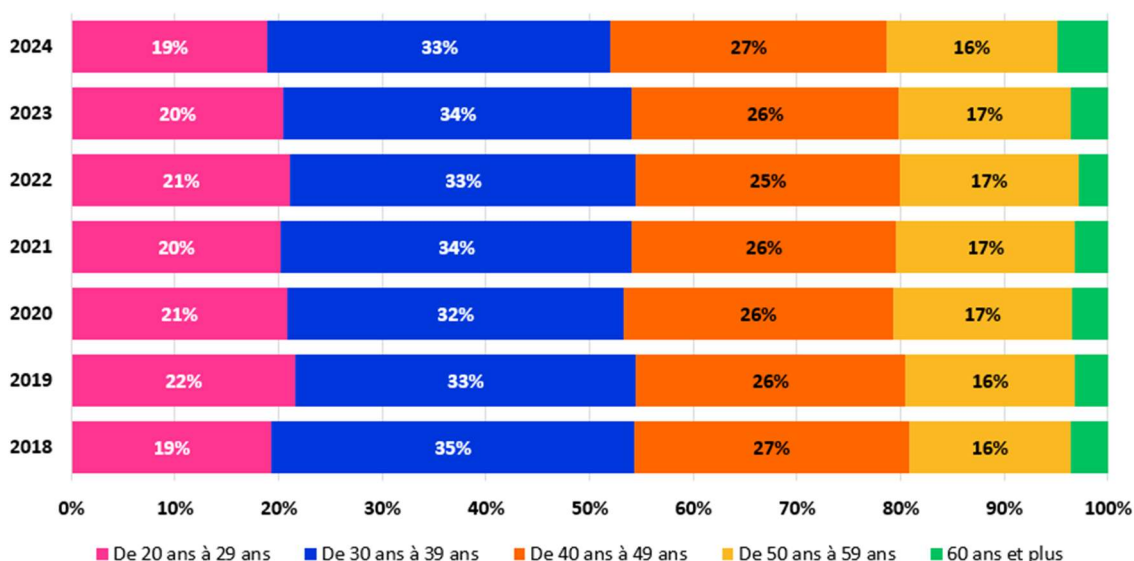
Le nombre de salariés « permanents », CDI et CDD de droit commun, poursuit sa progression atteignant 1 666 personnes en 2024 (+2,5 % par rapport à 2022). Cette augmentation ne résulte que des salariés en CDD de droit commun, le nombre de salariés en CDI étant en recul (-2,4 %).

Données démographiques (CDI)

De jeunes salariés

Les salariés en CDI du secteur sont jeunes : chaque année observée, la part des moins de 40 ans est comprise entre 50 et 55 %. Toutefois, En 2024 cette part des moins de 40 ans atteint son minimum (52 %) sur la période observée. **L'âge moyen des CDI du secteur se maintient entre 39 et 40 ans depuis 2018.**

Figure 5 : Part des effectifs en CDI par tranche d'âges



Lecture : En 2024, 19 % des salariés en CDI déclarés dans le secteur ont entre 20 et 29 ans.

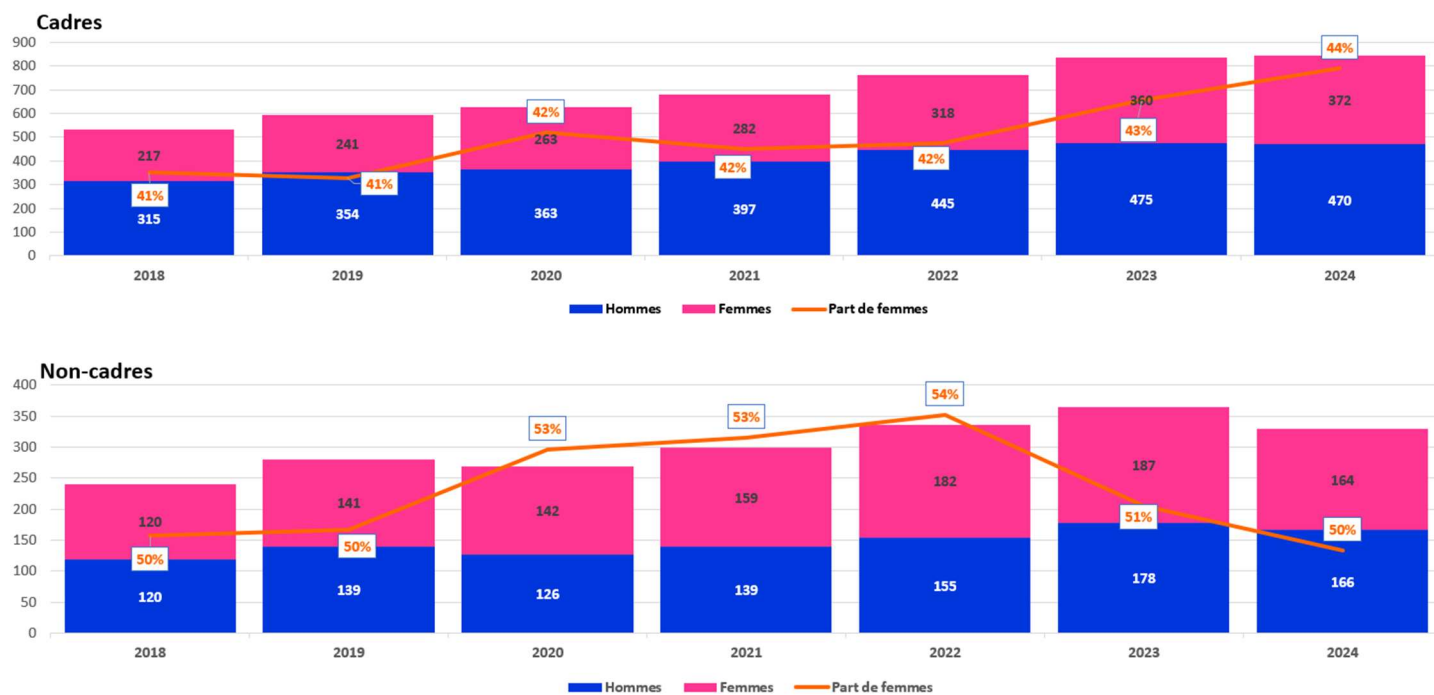
Les équivalents temps plein¹ (ETP)

Afin de tenir compte de la durée des périodes d'activité (notamment pour les CDD de droit commun) et des éventuels temps partiels, nous étudions les équivalents temps plein (ETP). C'est-à-dire le nombre de personnes en temps plein sur toute l'année nécessaires pour occuper l'ensemble des postes.

Ce comptage en ETP permet d'une part de lisser les écarts qui pourraient exister selon les années, du recours plus ou moins important de CDD de droit commun. D'autre part, il permet de comparer des niveaux de salaire sur la base du même volume de travail.

¹Le calcul des ETP « permanents » a été modifié cette année. Nous utilisons désormais le nombre d'heures payées déclarées. Ainsi 1820 heures payées correspondent à un ETP.

Figure 6 : Effectifs en équivalents temps plein des CDI et CDD de droit commun



Lecture : En 2024, les cadres hommes et femmes déclarés représentent l'équivalent respectivement de 470 et 372 équivalents temps plein (ETP) : les femmes représentent 44 % des ETP cadres.

Des emplois qualifiés

Le nombre d'ETP relatif à des postes de cadres ne cesse d'augmenter et correspond à plus du double des ETP non-cadres en 2024 : 842 ETP cadres (+1 % par rapport à 2023) et 330 ETP non-cadres (-10 %).

Féminisation du personnel 'permanent'

Même si les hommes sont toujours majoritaires, les femmes sont de plus en plus représentées parmi le personnel « permanent ».

Dans les effectifs en équivalent temps plein, la part des femmes parmi les cadres est tendanciellement en augmentation, passant de 41 % en 2018 à 44 % en 2024, niveau le plus élevé atteint. **Entre 2018 et 2024, le nombre de femmes (en ETP) cadres a progressé de 71%.**

Pour la première fois, les femmes non-cadres de la branche comptent moins d'ETP que leurs homologues masculins, (164 contre 166).

Les salaires bruts

Dans le secteur, en 2024, le salaire annuel brut moyen des salariés « permanents » par équivalent temps plein est de 73 k€ pour un cadre et de 31 k€ pour un non-cadre. On observe en 2024 une baisse du salaire moyen des cadres de 4 %, tandis que celui des non-cadres reste stable, qu'il s'agisse d'alternants ou non.

Dans les postes de cadres, le salaire augmente significativement avec l'âge. Les effectifs des non-cadres (en particulier au-dessus de 50 ans) étant faibles, il n'est pas possible d'établir la même corrélation en analysant les salaires moyens de cette catégorie par âge. Contrairement aux cadres, le salaire des non-cadres est peu corrélé à l'âge entre 20 et 50 ans.

Tableau 2 : Salaire annuel brut moyen (en k€) pour un équivalent temps plein

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
De 20 ans à 29 ans	38,4 k€	39,0 k€	38,2 k€	39,7 k€	41,5 k€	43,0 k€	44,9 k€
Postes de cadres De 30 ans à 39 ans	51,0 k€	51,8 k€	51,4 k€	54,3 k€	56,3 k€	56,1 k€	57,7 k€
De 40 ans à 49 ans	69,8 k€	76,1 k€	73,5 k€	75,3 k€	80,8 k€	81,8 k€	78,7 k€
De 50 ans à 59 ans	93,3 k€	88,6 k€	81,9 k€	88,5 k€	95,6 k€	92,7 k€	98,4 k€
60 ans et plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Cadres	64,6 k€	66,8 k€	65,1 k€	68,0 k€	80,7 k€	76,8 k€	73,4 k€
Moins de 20 ans	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Postes de non-cadres De 20 ans à 29 ans	32,1 k€	31,5 k€	33,0 k€	33,1 k€	34,2 k€	35,0 k€	34,8 k€
De 30 ans à 39 ans	34,0 k€	34,2 k€	32,6 k€	33,2 k€	33,7 k€	34,7 k€	36,5 k€
De 40 ans à 49 ans	34,0 k€	29,2 k€	30,0 k€	30,7 k€	30,9 k€	34,3 k€	32,0 k€
De 50 ans à 59 ans	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
60 ans et plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns
Non cadres	28,6 k€	27,8 k€	28,5 k€	29,2 k€	29,8 k€	30,5 k€	31,0 k€
<i>Non cadres hors alternants</i>	<i>29,9 k€</i>	<i>30,0 k€</i>	<i>30,2 k€</i>	<i>30,7 k€</i>	<i>31,6 k€</i>	<i>32,9 k€</i>	<i>33,4 k€</i>
<i>Alternants</i>	<i>22,6 k€</i>	<i>19,5 k€</i>	<i>20,9 k€</i>	<i>22,6 k€</i>	<i>23,2 k€</i>	<i>23,6 k€</i>	<i>23,4 k€</i>

Lecture : En 2024, le salaire brut moyen d'un cadre de 30 à 39 ans en équivalent temps plein est de 57,7 k€ annuels.

NB : Certaines tranches d'âges concernent trop peu d'effectifs pour déterminer un salaire moyen significatif.

Les salariés en CDD d'usage

Dans cette partie, nous étudions les techniciens en CDDU qui représentent 84 % des effectifs du secteur en 2024.

Données démographiques

Evolution de ces effectifs

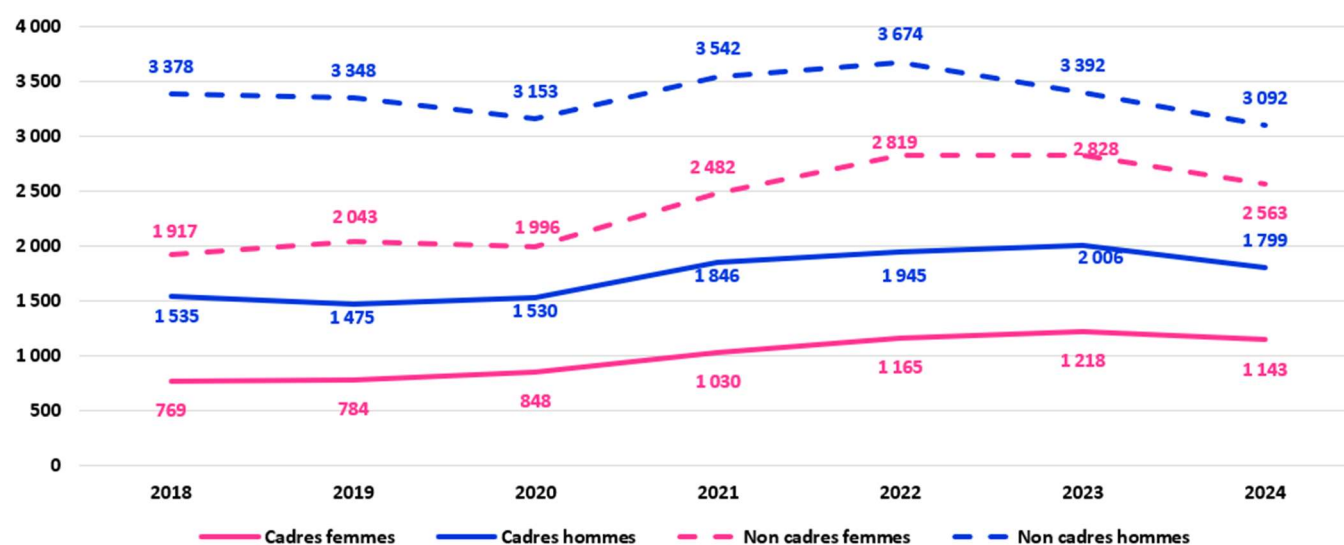
7 666 personnes ont été déclarées en CDD d'usage en 2024, ce qui représente une baisse de -9 % par rapport au nombre de personnes déclarées en 2023 et de -11 % par rapport au plus haut de 2022. En six ans, leur nombre a progressé de 11 %, malgré la baisse amorcée les deux dernières années.

La féminisation continue parmi les CDD d'usage

La proportion de femmes chez les CDD d'usage augmente régulièrement : celles-ci représentaient 33 % des effectifs cadres et 36 % des effectifs non-cadres en 2018 et elles représentent 39 % des effectifs cadres et 45 % des effectifs non-cadres en 2024. Notons qu'en 2024, le taux de représentativité des femmes chez les non-cadres en CDDU est au même niveau qu'en 2023, alors qu'il a augmenté d'un point chez les cadres.

La crise économique des deux dernières années a touché plus particulièrement les hommes non-cadres. Par rapport à 2022, leurs effectifs sont en recul de 16% contre 9% pour les non-cadres femmes. Même constat chez les cadres où les effectifs d'hommes reculent plus fortement de 2022 à 2024 (-7,5 %). Le nombre de femmes cadres baisse de -2% seulement.

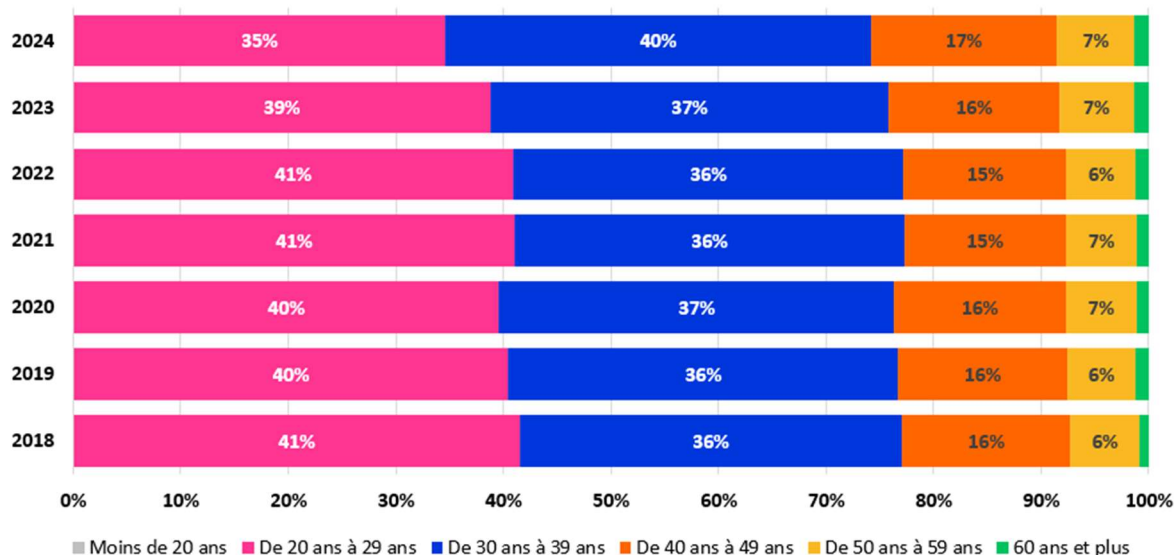
Figure 7 : Effectifs techniciens en CDDU par genre



Lecture : En 2024, on dénombre 1 799 hommes et 1 143 femmes cadres techniciens en CDDU.

Les techniciens en CDDU de la production de films d'animation **sont très jeunes, 75 % ont moins de 40 ans en 2024**. On constate cependant un léger vieillissement des intermittents du secteur : la part des moins de 30 ans, passant de 39 % en 2023 à 35 % en 2024, est la seule tranche d'âge dont la proportion a diminué.

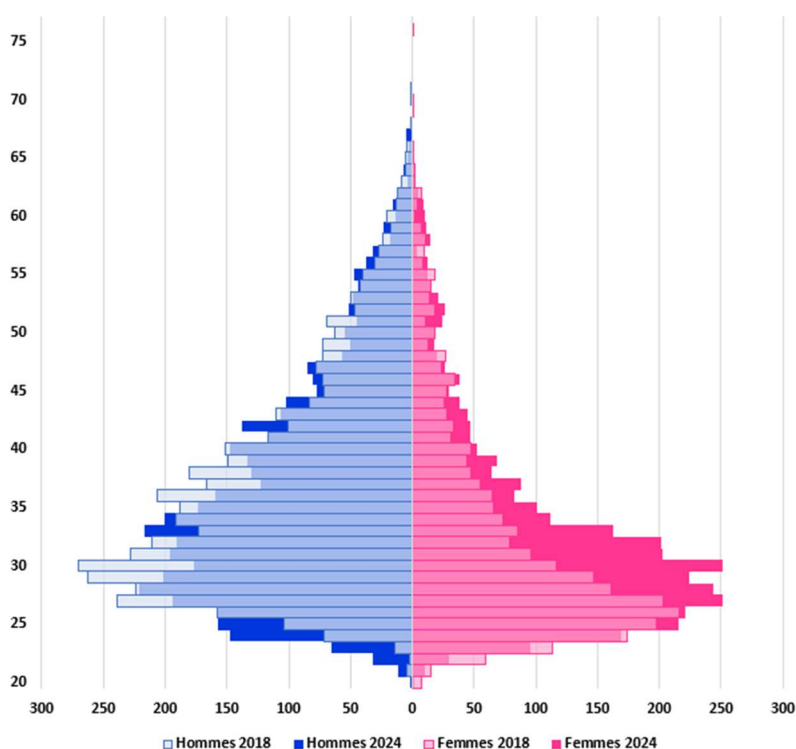
Figure 8 : Part des effectifs en CDDU par tranche d'âges



Lecture : En 2024, 35 % des salariés en CDDU déclarés dans le secteur ont entre 20 et 29 ans.

Sur la pyramide des âges ci-contre, on observe qu'entre 2018 et 2024, **les effectifs féminins ont particulièrement progressé** : le nombre d'hommes demeure stable alors que le nombre de techniciennes a augmenté de plus d'un tiers sur la période. Cette féminisation est visible chez les CDDU de 25 à 45 ans, et est particulièrement manifeste entre 28 et 32 ans.

Figure 9 : Pyramide des âges des CDDU techniciens déclarés en 2018 et en 2024 dans le secteur



Nombre d'heures

8,1 millions d'heures ont été déclarées en 2024 par les entreprises du secteur, soit -12 % par rapport à 2023 et -19 % par rapport à 2022.

Les CDDU sont particulièrement impactés par la crise économique que traverse le secteur. **Le nombre d'heures travaillées baisse de -15 % par rapport à 2023 et de -25 % par rapport au plus haut de 2022.**

Le nombre d'heures moyen par personne pour les salariés en CDDU est en recul de 6 % par rapport à 2023 et 16 % par rapport à 2022.

Ces indicateurs démontrent l'ampleur de la crise que traverse le secteur depuis le retournement de l'automne 2022. Ils reviennent au niveau de ceux de 2019, effaçant complètement la forte croissance des années 2020/2022.

Pour les CDI, le nombre d'heures travaillées est quasi-stable en 2024 par rapport à 2023 (-1 %). Les effectifs de salariés en CDI ayant légèrement baissé, le nombre d'heures moyen par personne augmente de 2%.

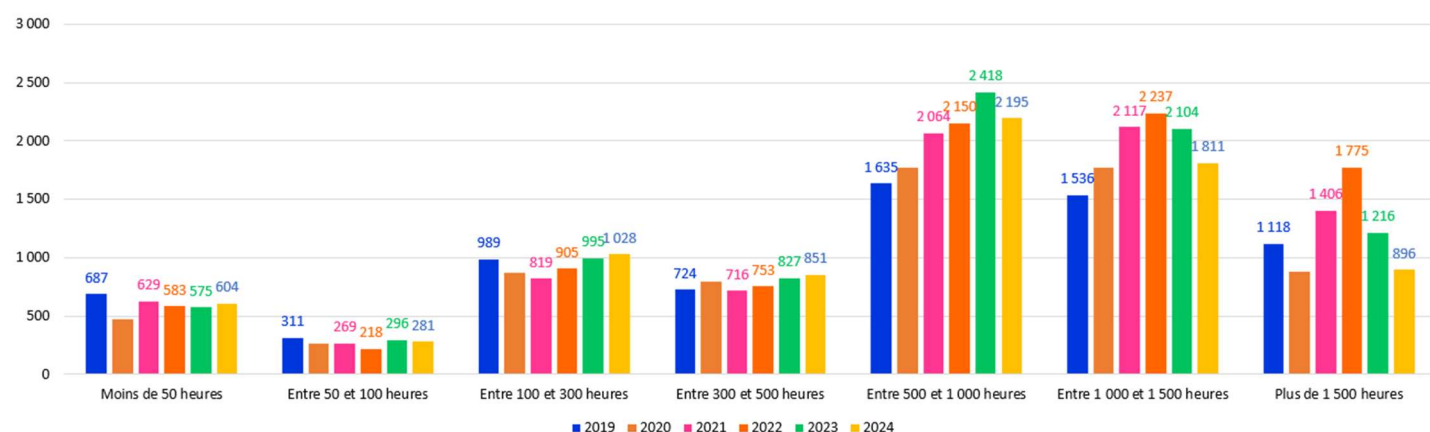
Tableau 3 : Nombre d'heures (en milliers) et nombre d'heures moyen déclarées par personne

	Nombre d'heures (en milliers)							2024/ 2023	Nombre d'heures moyen par personne							2024/ 2023
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	
CDI	1 185	1 352	1 422	1 529	1 733	1 920	1 910	-1%	1 468	1 456	1 497	1 461	1 457	1 512	1 541	2%
CDD de droit commun	239	252	214	257	275	266	224	-16%	598	689	585	655	642	684	509	-26%
<i>Dont alternant</i>	87	114	100	115	143	176	146	-17%	564	762	587	570	603	720	628	-13%
CDDU	5 422	5 634	5 502	6 973	7 958	6 996	5 956	-15%	783	805	807	869	923	830	777	-6%
Total	6 846	7 238	7 139	8 759	9 966	9 182	8 089	-12%	860	889	892	945	993	923	884	-4%

Lecture : En 2024, les CDDU ont déclarées 5,9 millions d'heures. Le nombre moyen d'heures déclarées pour un CDDU sur l'année 2024 est de 777 heures.

Les salariés en CDDU, qui réalisent les volumes horaires de travail les plus importants, sont les plus impactés.

Figure 10 : Effectifs CDDU et répartition par volume d'heures travaillées annuellement dans le secteur de 2019 à 2024



Lecture : En 2024, 1 811 personnes en CDDU ont travaillé entre 1 000 et 1 500 heures dans le secteur.

Le nombre de salariés en CDDU qui travaillent plus de 1 500 heures a été divisé par deux entre 2022 et 2024. Et le nombre de salariés qui travaillent entre 1 000 et 1 500 heures est en recul de 20 % sur la même période. C'est la catégorie des salariés travaillant entre 500 et 1 000 heures qui concentre les effectifs les plus importants (2 195 en 2024).

Profil détaillé des CDDU du secteur

Mobilité des CDDU dans le secteur

Le secteur de l'animation est un secteur particulier pour les techniciens en CDD d'usage car, contrairement à d'autres secteurs du spectacle, **la longueur des projets entraîne une stabilité des équipes au sein des entreprises. 74 % des salariés en CDDU n'ont travaillé que chez un seul employeur en 2024.**

Le nombre moyen d'employeurs par technicien sur l'année est stable sur la période en restant toujours proche de 1,3.

Tableau 4 : Répartition des CDDU techniciens par nombre d'employeurs dans le secteur et nombre moyen d'employeurs sur l'année

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
1	76%	77%	74%	77%	75%	75%	74%
2	18%	17%	21%	18%	19%	19%	20%
3 ou plus	6%	6%	5%	5%	6%	5%	7%
Nombre moyen d'employeurs	1,31	1,31	1,33	1,30	1,33	1,32	1,35

Lecture : En 2024, parmi les personnes déclarées au moins une fois en CDDU, 74 % n'ont travaillé que pour un seul employeur. Et la moyenne du nombre d'employeurs sur l'année par technicien est de 1,35.

Les primo-entrants dans le secteur

Les primo-entrants de l'année N correspondent aux personnes n'ayant **jamais** été déclarées par l'une des entreprises du secteur sur la période de 2018 à l'année N-1 mais étant déclarées sur l'année N.

Sur six ans, de 2019 à 2024, plus de **9 800 personnes différentes** sont entrées pour la première fois depuis le 1^{er} janvier 2018 dans le secteur en CDDU.

Le nombre de primo-entrants a fortement baissé en 2023 (- 27 %) et en 2024 (-24 %). La diminution observée en 2024 concerne à la fois les CDDU (-28 %) et les CDI (-24 %).

Tableau 5 : Effectifs des primo-entrants par type de contrat et par genre

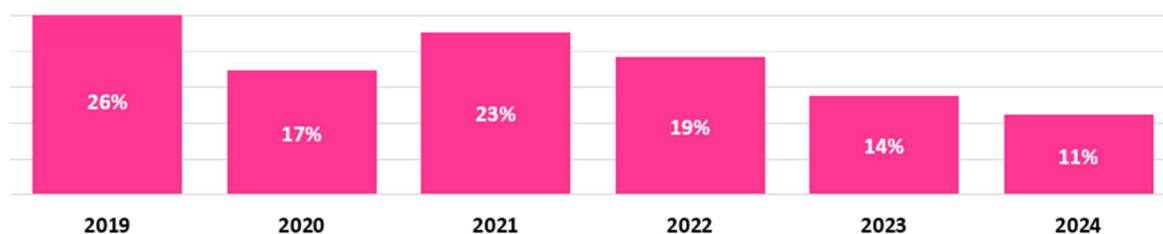
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CDI femmes	77	41	59	80	71	59
CDI hommes	68	47	57	70	64	44
Total CDI	145	88	116	150	135	103
CDD femmes	93	84	115	110	86	89
<i>dont alternantes</i>	28	38	69	55	51	62
CDD hommes	73	94	72	102	78	76
<i>dont alternants</i>	26	40	27	65	49	51
Total CDD	220	256	283	332	264	278
CDDU femmes	713	501	769	729	552	408
CDDU hommes	1 077	613	979	839	552	390
Total CDDU	1 790	1 114	1 748	1 568	1 104	798
Nombre total de salariés primo-entrants (1)	2 074	1 370	2 025	1 904	1 388	1 051
Evolution		-34%	+48%	-6%	-27%	-24%

(1) effectifs dédoublonnés = une personne déclarée sur plusieurs types de contrats n'est comptée qu'une seule fois

Lecture : En 2024, 390 hommes déclarés dans le secteur avec au moins une période en CDD d'usage ne l'avaient jamais été, quel que soit le type de contrat, entre 2018 et 2023.

La part des primo-entrants dans les effectifs globaux est de 11 % en 2024, soit le niveau le plus faible de ces six dernières années. Confronté à une crise économique, le secteur peine à intégrer les primo-entrants.

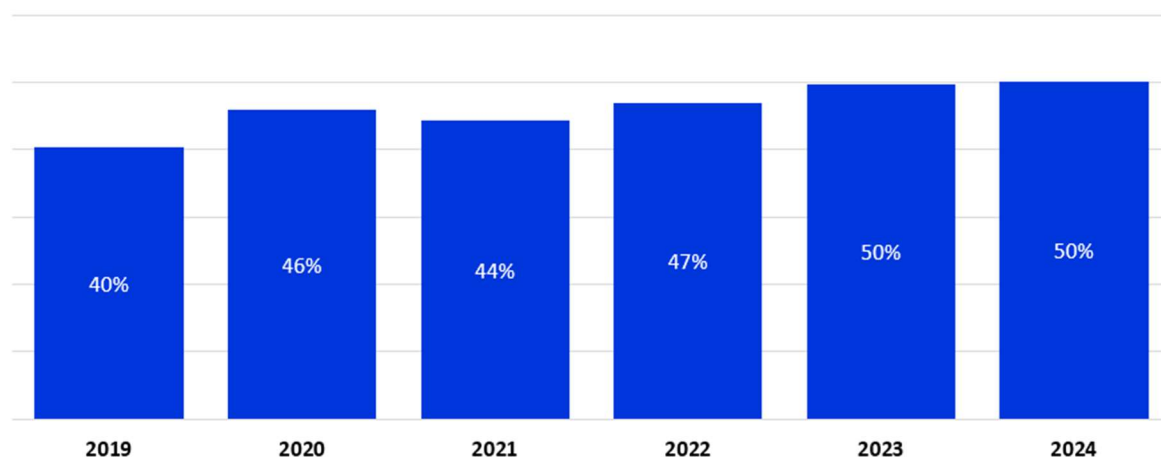
Figure 11 : Part de primo-entrants parmi les effectifs globaux



Lecture : En 2024, 11 % des personnes déclarées dans le secteur l'étaient pour la première fois depuis 2018.

La part des femmes parmi les primo-entrants en CDDU est en augmentation entre 2019 et 2024, passant de 40 % à 50 %. La parité est atteinte pour la deuxième année consécutive.

Figure 12 : Part des femmes dans les effectifs CDDU primo-entrants



Lecture : En 2024, 50 % des primo-entrants étaient des femmes, contre 40 % en 2019

Les métiers de l'animation

Les libellés d'emploi sont déclarés dans les déclarations sociales nominatives (DSN) brutes.

A noter que, dans la DSN, le libellé d'emploi est un champ de saisie libre.

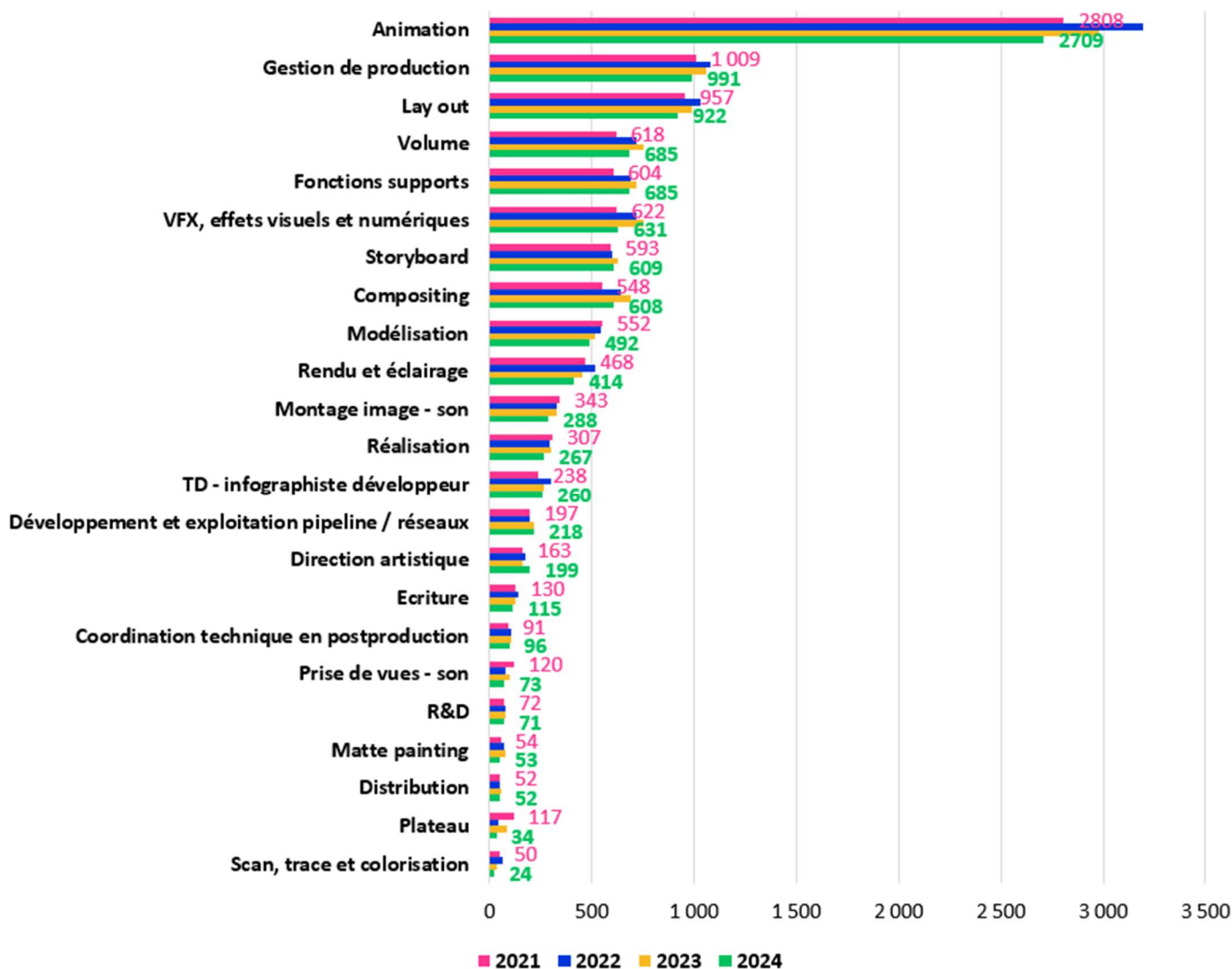
La nomenclature des familles de métiers a été établie par le comité de pilotage de l'étude « Besoins en compétences » et la CPNEF de l'audiovisuel.

L'ensemble des métiers déclarés ont pu être affectés à une famille. A noter que certains métiers connus du secteur de l'animation comme les métiers du rigging et du build ou les métiers du dessin, n'ont pu être définis de façon dissociée par manque d'effectifs déclarés avec ce niveau de détail. Les personnes ont en effet dû être déclarées par les employeurs sous un libellé plus agrégé.

Depuis cette année, les réalisateurs relèvent de l'annexe 10 et sont donc considérés comme artistes. Ils ne font par conséquent plus partie du champ.

En 2024, on observe une baisse des effectifs dans la plupart des métiers, y compris ceux qui emploient le plus de personnes (animation, production et lay out). On observe une augmentation des effectifs dans les métiers de la direction artistique. Les métiers de l'infographie, du développement et de l'exploitation pipeline/réseaux demeurent stables en effectifs entre 2023 et 2024.

Figure 13 : Effectifs 2021 à 2024 en nombre de personnes par famille de métiers



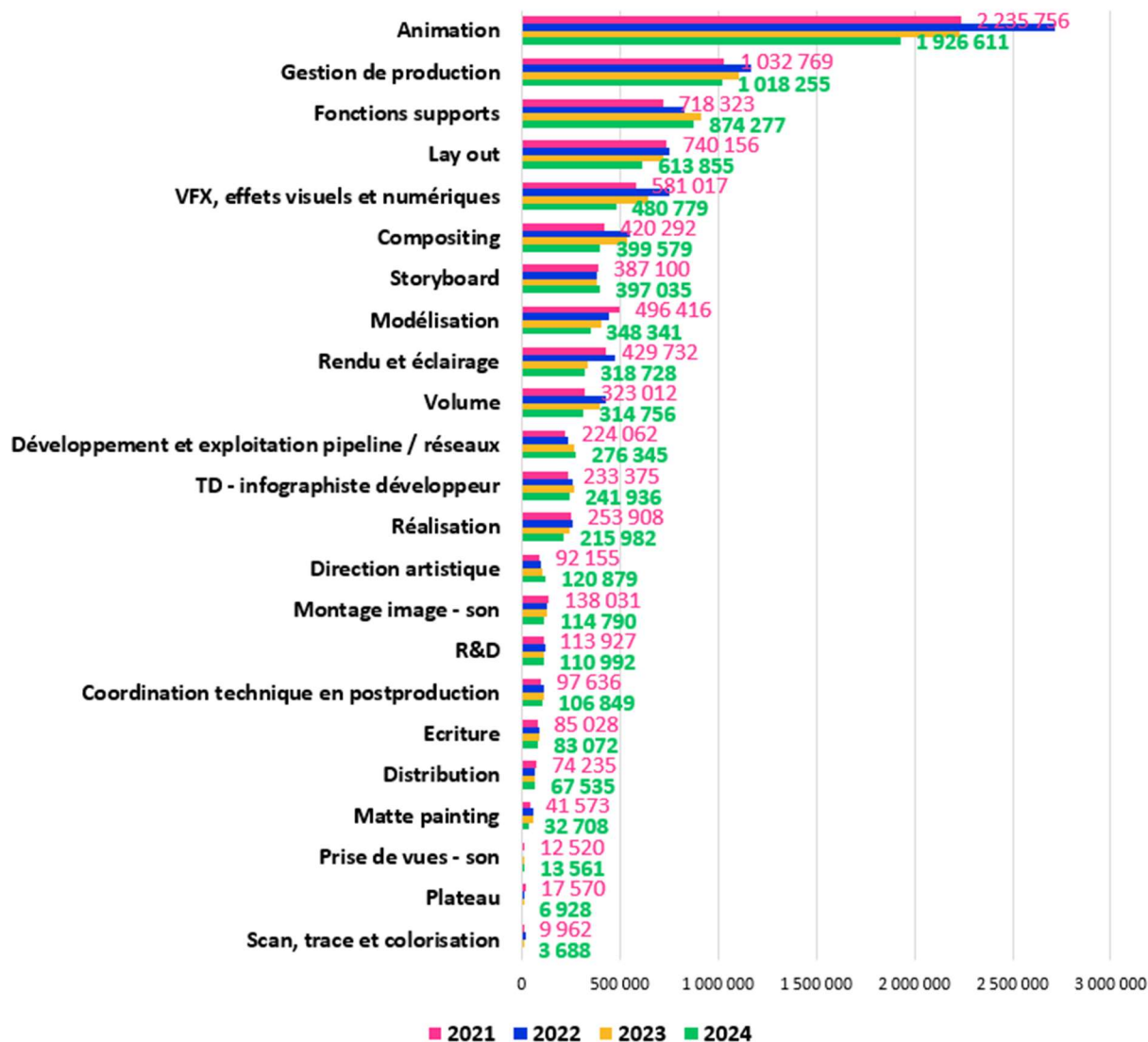
Lecture : En 2021, 2 808 personnes différentes ont été déclarées dans la famille des métiers de l'animation, contre 2 709 en 2024.

Comme pour les effectifs, le nombre d'heures a baissé pour la plupart des familles de métiers en 2024.

Entre 2023 et 2024, les métiers les plus impactés en volume de travail sont les métiers de l'animation (-14 %), des VFX (-26 %), du lay out (-15 %), du compositing (-26 %) et du volume (-25 %).

Seules quatre familles de métiers ont un volume d'activité supérieur à celui de 2023 : le storyboard (+4 %), le développement et l'exploitation pipeline/réseaux (+5 %) et la direction artistique (+13 %) ;

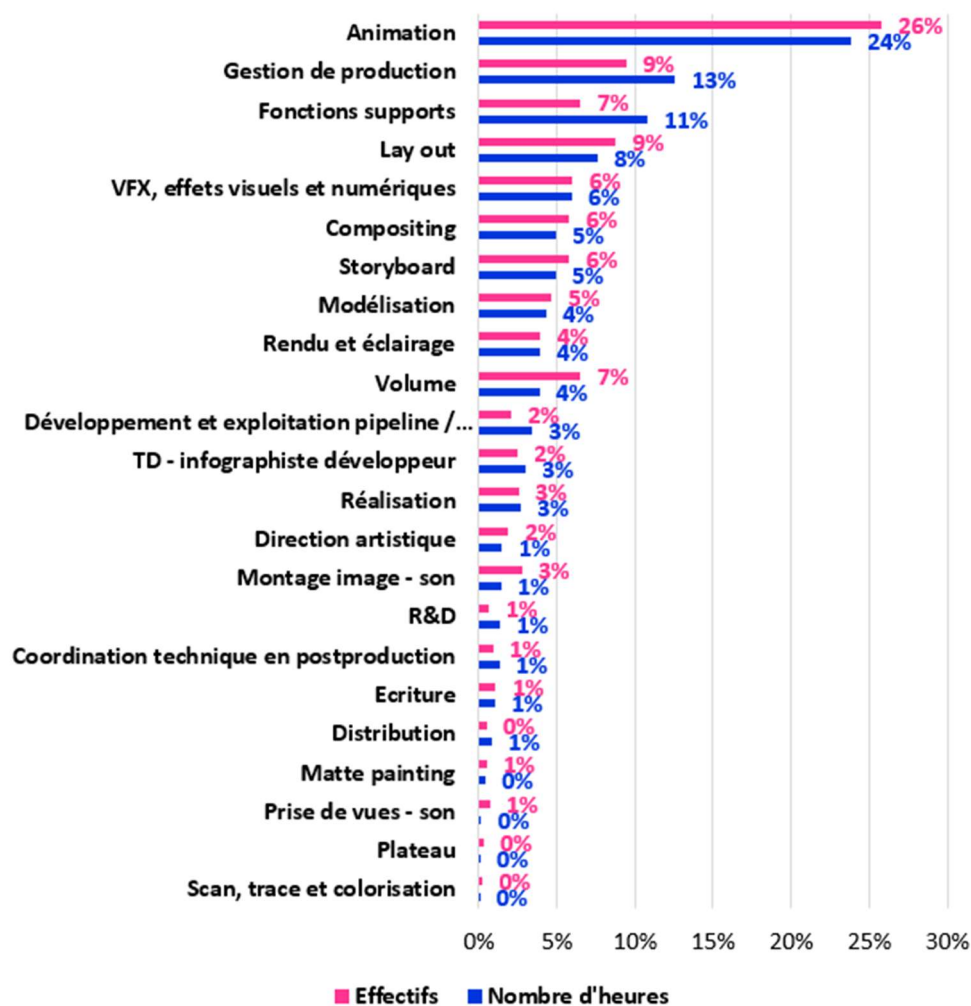
Figure 14 : Nombre d'heures de 2021 à 2024 déclarées par famille de métiers



Lecture : En 2024, on compte plus d'un million d'heures déclarées dans les métiers de la gestion de production.

En pourcentage, les métiers de l'animation représentent 26 % des effectifs et 24 % du nombre d'heures déclarées. Ils sont suivis par les métiers de la gestion de production avec 9 % des effectifs et 13 % du nombre d'heures déclarées.

Figure 15 : Répartition des effectifs et des heures déclarés en 2024 par famille de métiers



Lecture : En 2024, 6 % des effectifs et 5 % des heures déclarés sont relatifs à un métier de la famille du storyboard.

Les femmes dans l'animation

Entre 2018 et 2023, la part des femmes, quel que soit le type de contrat, augmente sur tous les indicateurs d'activité : effectifs, nombre d'heures, et masse salariale. **En 2024, la situation se stabilise au plus haut niveau.**

Tableau 6 : Evolution de la part des femmes dans les effectifs, dans l'activité en nombre d'heures et en masse salariale

	Part relative au travail des femmes						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Effectifs	37%	39%	39%	41%	43%	44%	44%
Nombre d'heures	37%	38%	39%	41%	42%	43%	43%
Masse salariale	35%	35%	37%	38%	39%	40%	40%

Lecture : En 2024, 44 % des effectifs globaux du secteur étaient des effectifs féminins.

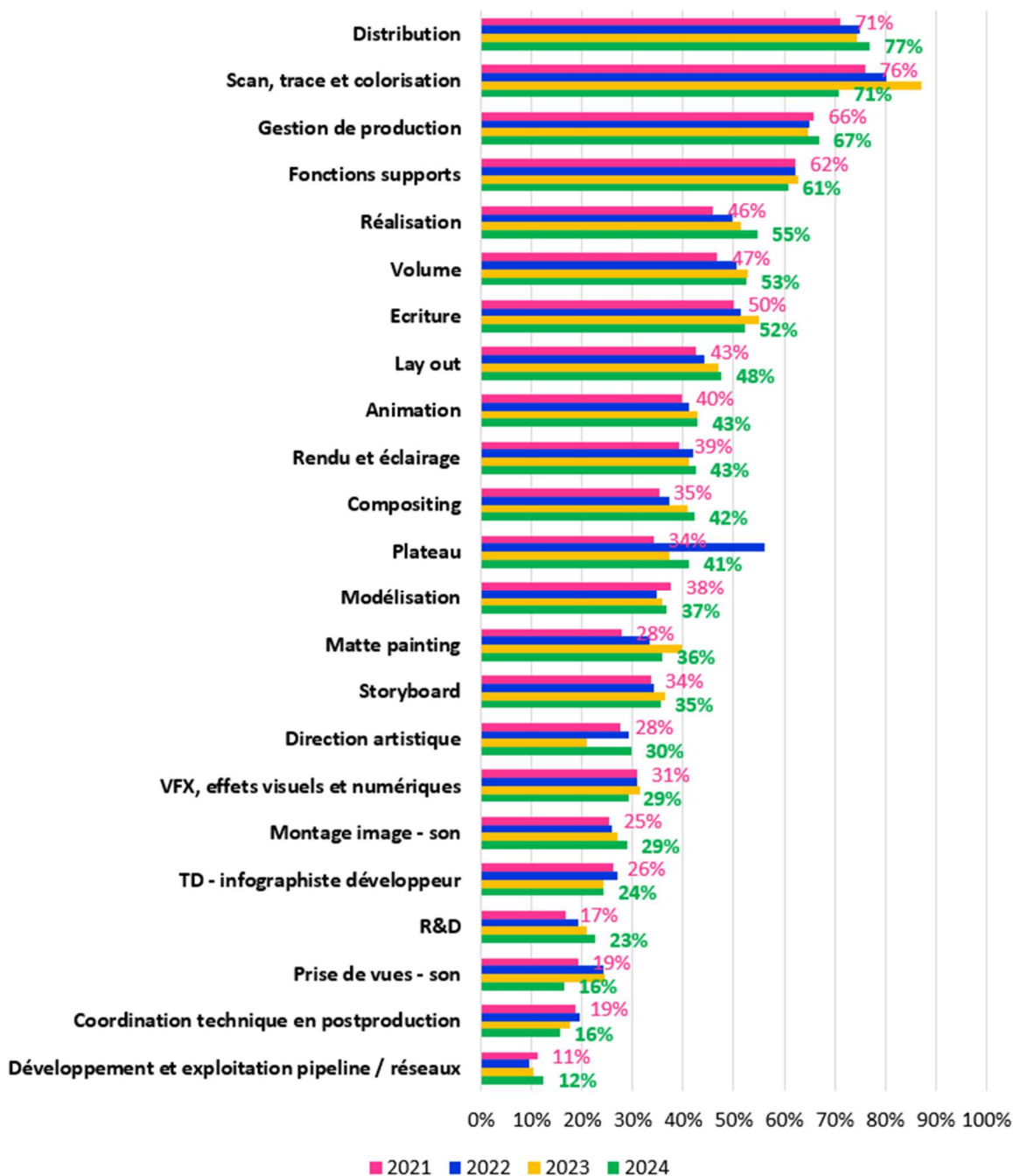
Entre 2018 et 2023, la part d'activité féminine augmente d'un à deux points par an. En 2024 cette proportion s'est stabilisée.

Les femmes sont d'autant plus présentes dans les métiers de début et de fin de projet : en 2024, elles sont 77 % dans les métiers de la distribution et 67 % dans les métiers de la gestion de production. Enfin, 61 % des fonctions supports sont aussi exercées par des femmes.

Les femmes représentent 43 % des effectifs de l'animation (la catégorie la plus importante) en 2024 contre 40 % en 2021.

La part de femmes dans les métiers de la réalisation a augmenté de 9 points, passant de 46 % en 2020 à 55 % en 2024. Même évolution pour les métiers du compositing, dont le taux de femmes est passé de 35 % à 42 %.

Figure 16 : Répartition des effectifs féminins (en %) dans chacune des familles de métiers et évolution entre 2021 et 2024



Lecture : La part des femmes dans les effectifs des métiers la distribution est passée de 71 % en 2021 à 77 % en 2024.

Données régionales

Le secteur s'est développé fortement sur le territoire tout au long de son cycle de croissance. Mais **qu'en est-il désormais dans cette phase de crise ?**

Entre 2018 et 2024, le secteur compte **26 établissements de plus** : 199 établissements étaient recensés sur le territoire en 2018 et 225 en 2024 (pour 206 entreprises, voir page 12).

Est comptée comme établissement la présence de l'entreprise dans un département.

Dans le détail, le secteur n'est pas représenté sur l'ensemble du territoire et **la concentration est très forte à Paris** et plus généralement en Ile-de-France, mais **on observe également un développement dans un certain nombre de régions** :

- globalement le poids des régions hors IDF en termes de masse salariale est stable, passant de 23 % en 2018 à 25 % en 2024 ;
- l'Ile-de-France concentrait 77 % de la masse salariale en 2018, contre 75 % en 2024 ;
- la Charente est le département hors Paris qui pèse le plus dans le secteur, représentant environ 10 % de la masse salariale entre 2018 et 2024 ;
- La Haute-Garonne est le département dont la part d'activité a le plus augmenté entre 2018 (1,7 % de la masse salariale) et 2024 (4,2 %) ;
- Parmi les 8 départements qui ont le plus d'activité en 2024, ceux dont la masse salariale a le plus augmenté sont les Hauts-de-Seine (+5,1 M€) et la Haute-Garonne (+2,3 M€).

En dehors de la région Occitanie, qui progresse tant en effectifs qu'en masse salariale, toutes autres régions enregistrent des reculs plus ou moins marqués entre 2022 et 2024 : -15 % pour l'Ile-de-France, -21 % pour la Nouvelle-Aquitaine et -26 % pour Auvergne-Rhône-Alpes en termes de masse salariale.

Tableau 7 : Evolution du top 8 des régions et top 6 des départements en termes de masse salariale déclarée dans le secteur en 2022, 2023 et 2024 (indicateurs sur le nombre d'établissements, les effectifs et la masse salariale en k€)

2022	Nombre établissements	Effectifs	Masse salariale	2023	Nombre établissements	Effectifs	Masse salariale	2024	Nombre établissements	Effectifs	Masse salariale
Ile-de-France	123	6 631	202 697 k€	Ile-de-France	125	6 611	190 361 k€	Ile-de-France	131	6 210	172 770 k€
Nouvelle-Aquitaine	31	1 608	27 679 k€	Nouvelle-Aquitaine	32	1 555	28 436 k€	Nouvelle-Aquitaine	31	1 327	21 894 k€
Auvergne-Rhône-Alpes	22	1 007	15 396 k€	Auvergne-Rhône-Alpes	22	848	12 593 k€	Occitanie	9	656	12 257 k€
Occitanie	9	591	11 560 k€	Occitanie	9	607	10 852 k€	Auvergne-Rhône-Alpes	22	828	11 370 k€
Hauts-de-France	11	466	6 979 k€	Hauts-de-France	13	392	5 386 k€	Hauts-de-France	14	382	5 141 k€
PACA	5	173	2 041 k€	PACA	7	216	3 874 k€	Outre Mer	2	151	ss
Bretagne	4	161	1 858 k€	Outre Mer	2	135	ss	PACA	6	107	1 797 k€
Outre Mer	2	108	ss	Bretagne	5	173	1 819 k€	Bretagne	5	163	1 556 k€

2022	Nombre établissements	Effectifs	Masse salariale	2023	Nombre établissements	Effectifs	Masse salariale	2024	Nombre établissements	Effectifs	Masse salariale
Paris	101	5 872	179 463 k€	Paris	100	5 833	168 669 k€	Paris	106	5 326	146 536 k€
Charente	28	1 403	24 141 k€	Charente	28	1 398	26 438 k€	Charente	28	1 173	20 041 k€
Hauts de Seine	11	497	10 603 k€	Seine Saint Denis	8	619	9 798 k€	Hauts de Seine	13	676	14 502 k€
Drôme	12	682	10 557 k€	Hauts de Seine	12	429	9 387 k€	Haute-Garonne	4	503	9 607 k€
Seine Saint Denis	8	667	9 955 k€	Haute-Garonne	4	402	7 292 k€	Seine Saint Denis	7	639	9 365 k€
Nord	11	466	6 979 k€	Drôme	12	500	6 066 k€	Drôme	12	537	6 671 k€

Lecture : En 2024 en Occitanie, 9 établissements ont déclaré une activité dans le secteur, représentant 656 personnes différentes et 12,3 M€ de masse salariale.

ss : secret statistique pour la masse salariale relative à 3 établissements ou moins.

Annexe 1 : périmètre de l'étude

Pour être au plus près de l'activité du secteur, le périmètre est revu chaque année.

<i>Raison sociale</i>	<i>Ville</i>	<i>Remarques</i>
12 24 FILMS	LYON	
2 MINUTES	ANGOULEME	
2 MINUTES	PARIS	
2 MINUTES ANIMATION	ANGOULEME	
2 MINUTES REUNION	LE PORT	
2D 3D ANIMATIONS	ANGOULEME	
2DHD	BEZIERS	
2DHD	LE SOLER	
3 0 STUDIO	ANGOULEME	
3 0 STUDIO	PARIS	
3POMMES	PARIS	
4 21 PRODUCTIONS	PARIS	
AKAMI	PARIS	
ALPHA Z BRANDANIM	PARIS	
ALUMA PRODUCTIONS	LILLE	
AM STRAM GRAM	MEUDON	
AMOPIX	CRAN GEVRIER	
AMOPIX	STRASBOURG	
AMUSE	PARIS	
ANDARTA PICTURES	BOURG LES VALENCE	
ANDARTA PICTURES	MARSEILLE	
ANIMAJ	PARIS	
ANIMALPS PRODUCTIONS	ANNECY	
ANKAMA ANIMATIONS	PARIS	
ANKAMA ANIMATIONS	ROUBAIX	
ATLANTIZ PARK	GUJAN MESTRAS	
AUTOUR DE MINUIT PRODUCTIONS	PARIS	
AUTOUR DU VOLCAN STUDIOS	PARIS	
BANJO STUDIO	PARIS	
BAYARD JEUNESSE PRODUCTION	MALAKOFF	
BEAUX ET BIEN HABILLES	LILLE	
BIG COMPANY	LYON	
BLUE SPIRIT	PARIS	
BLUE SPIRIT LAB	ANGOULEME	
BLUE SPIRIT LAB	PARIS	
BLUE SPIRIT PRODUCTIONS	PARIS	
BLUE SPIRIT STUDIO	ANGOULEME	
BLUE SPIRIT STUDIO	PARIS	
BOBBY PROD	BRUNOY	
BOBBYPILLS	ANGOULEME	
BOBBYPILLS	MONTREUIL	
BRIO FILMS	PARIS	
BRUNCH STUDIO	PARIS	
BUF COMPAGNIE	NANTES	

BUF COMPAGNIE	PARIS	
CARIBARA ANIMATION	ANGOULEME	
CARIBARA ANIMATION	PARIS	
CARIBARA ANNECY	CRAN GEVRIER	
CARIBARA PRODUCTION	PARIS	
CHARADES PRODUCTIONS	PARIS	
CHROMATIK	AVIGNON	
CIEL DE PARIS PRODUCTIONS	PARIS	Est exclu du périmètre le film Macadam Pop Corn.
CIELO FILMS	MEYLAN	
CIRCUS	PARIS	
COMPTOIR ANGOUMOISIN D ANIMATION	ANGOULEME	
CORTEX PRODUCTIONS	ANGOULEME	
COSMIC PRODUCTION	PARIS	
COTTONWOOD MEDIA	PARIS	
CREATIVE TOUCH STUDIOS	VALENCIENNES	
CROSS RIVERS PRODUCTIONS	PARIS	
CUBE CREATIVE COMPUTER COMPANY	PARIS	
CUBE CREATIVE PRODUCTIONS	PARIS	
CYBER GROUP STUDIOS	PARIS	
CYBER GROUP STUDIOS	ROUBAIX	
DADA! ANIMATION	PARIS	
DANDELOO	PARIS	
DARGAUD MEDIA	PARIS	Est exclu du périmètre le film C'est comme ça.
DIGITAL BANANA STUDIO	PARIS	
DONCVOILA PRODUCTIONS	PARIS	
DOUBLE METRE ANIMATION	QUIMPER	
DUETTO	AVIGNON	
DUPUIS EDITION AUDIOVISUEL	PARIS	
DWARF ANIMATION STUDIO	PEROLS	
DWARF ENTERTAINMENT	PEROLS	
EASY PEASY ENTERTAINMENT	PARIS	
EBB PRODUCTIONS	PARIS	
EDDY CINEMA	PARIS	
ELLIPSANIME PRODUCTIONS	PARIS	
ELLIPSE STUDIO	ANGOULEME	
ELLIPSE STUDIO	PARIS	
EXECUTIVE TOON SERVICES	PARIS	
FANTABULOUS	PARIS	
FOLIASCOPE	BOURG LES VALENCE	
FOLIMAGE	BOURG LES VALENCE	
FOLIMAGE	VALENCE	
FOLIMAGE ANIMATION	BOURG LES VALENCE	
FOLIMAGE ANIMATION	VALENCE	
FOLIVARI	MONTRouGE	
FOLIVARI	PARIS	Est exclu du périmètre le film Les malheurs de Sophie et Ma famille et le Loup
FOLIVARI INTERNATIONAL	PARIS	
FORTICHE ANIMATION	MONTPELLIER	
FORTICHE PRODUCTION	PARIS	
FOST	ANGOULEME	

FOST	MONTRouGE	
FOST	PARIS	
FRIGO FILMS	ANGOULEME	
FROG BOX	PARIS	
FUTURIKON	PARIS	Est exclu du périmètre le film Chronique d'une récréé.
FUTURIKON FILMS	PARIS	
FUTURIKON SPV	PARIS	
GAO SHAN PICTURES	ST PAUL	
GAUMONT ANIMATION	NEUILLY SUR SEINE	
GAUMONT PRODUCTION ANIMATION	NEUILLY SUR SEINE	
GAUMONT PRODUCTION ANIMATION	PARIS	
GEDEON PROGRAMMES	PARIS	
GO N INTERNATIONAL	PARIS	
GO N PRODUCTIONS	PARIS	
GOLEM&LINEA	ANGOULEME	
HARI	PARIS	
HARI INTERNATIONAL	PARIS	
HARI STUDIOS	ANGOULEME	
HARI STUDIOS	PARIS	
HARI TECHNOLOGY	PARIS	
HARRIET PRODUCTIONS	PARIS	
HAVE A NICE DAY FILMS	LILLE	
HAVE A NICE DAY STUDIO	LILLE	
HOLY BIRD ANIMATION STUDIO	ANGERS	
IKKI FILMS	TOURS	
ILLUMINATION STUDIOS PARIS	PARIS	
IN EFECTO	PARIS	
INTHEBOX	ANNECY	
JE SUIS BIEN CONTENT	MONTREUIL	
JE SUIS BIEN CONTENT	PARIS	
JPL FILMS	RENNES	
JUFOX	PARIS	
JULIANNE FILMS	ROMANS SUR ISERES	
JUNGLER	SAINT DENIS	
JUST KIDS	PARIS	
KARLAB	MONTPELLIER	
KAZOO ANIMATION	TOURCOING	
KING SIZE FX	PARIS	
L INCROYABLE STUDIO	NANTES	
LA CABANE PRODUCTIONS	PARIS	
LA CHOUETTE COMPAGNIE	MONTREUIL	
LA FACTORIE	LILLE	
LA FACTORIE	PARIS	
LA MAISON	PARIS	
LA STATION ANIMATION	PARIS	
LABEL ANIM	PARIS	
LAIDAK FILMS	DIEULEFIT	
LE STUDIO	MARSEILLE	
LE STUDIO PERSONNE N EST PARFAIT	RENNES	

LES AFFRANCHIS	TOULOUSE	
LES ARMATEURS	PARIS	
LES ASTRONAUTES	BOURG LES VALENCE	
LES ASTRONAUTES STUDIO	BOURG LES VALENCE	
LES CARTOONEURS ASSOCIES	PARIS 19	
LES FEES SPECIALES	MONTPELLIER	
LES FILMS A CARREAUX	CREST	
LES FILMS D ICI	PARIS	
LES FILMS DE L ARLEQUIN	PARIS	
LES FILMS DE LA PERRINE	PARIS	
LES FILMS DU NORD	LILLE	
LES FILMS DU POISSON ROUGE	ANGOULEME	
LES INDISCRETS	ANNECY	
LES PRODUCTIONS VIVEMENT LUNDI	RENNES	
LITTLE BIG STORY PICTURES	PARIS	
LOOPS CREATIVE STUDIO	ANGOULEME	
MAC GUFF LIGNE	PARIS	
MADLAB ANIMATIONS	ROUBAIX	
MALIL ART PRODUCTIONS	ANGOULEME	
MARTENITSA PRODUCTIONS	BOURG LES VALENCE	
MAYBE MOVIES	IVRY SUR SEINE	
MAYBE MOVIES	PARIS	Les films pris en compte sont : - Zombillenium - Calamity
MEDIA VALLEY	PARIS	
MEDIATOON DISTRIBUTION	PARIS	
MEDIAWAN KIDS & FAMILY	CLICHY	
MEDIAWAN KIDS & FAMILY CINEMA	PARIS	
METHOD ANIMATION	CLICHY	
METHOD ANIMATION	PARIS	
MIAM ANIMATION	PARIS	
MIAM DISTRIBUTION	PARIS	
MIAM STUDIO	PARIS	
MIKROS IMAGE	BOULOGNE BILLANCOURT	
MIKROS IMAGE	ISSY LES MOULINEAUX	
MIKROS IMAGE	PARIS	
MILLIMAGES	PARIS	
MIRACULOUS CORP	CLICHY	
MIST	ANGOULEME	
MIST	BOURG LES VALENCE	
MIST	MARSEILLE	
MIST	PARIS	
MIYU PRODUCTIONS	ANGOULEME	
MIYU PRODUCTIONS	ARLES	
MIYU PRODUCTIONS	BOURG LES VALENCE	
MIYU PRODUCTIONS	PARIS	
MONDO TV FRANCE	PARIS	
MONELLO PRODUCTIONS	CLICHY	
MONKEY EGGS ANIMATION	ARCUEIL	
MOUKDA PRODUCTION	VILLEPINTE	

MOVING PUPPET	PARIS	Est exclu du périmètre le film Yetili.
MR LOYAL	AVIGNON	
MRRAZ	SAINT DENIS	
NALU	AUBERVILLIERS	
NAYADE	GOND PONTOUVRE	
NOODLES PRODUCTION	PARIS CEDEX 13	
NORD OUEST FILMS	PARIS	Seuls trois films sont pris en compte : - Les contes de la nuit - Dragons et princesses - Dili à Paris
NORE	TOURCOING	
NORMAAL	PARIS	
NORMAAL ANGOULEME	ANGOULEME	
NORMAN STUDIOS	PARIS	Seul le film Playmobil est pris en compte.
NOVANIMA	CASTELS ET BEZENAC	
OCTOPOLIS	PARIS	
OLLENOM STUDIO	CLICHY	
ONCE UPON A TOON	ANGOULEME	
OOOLALA	BOURG LES VALENCE	
OSCARB STUDIO	ALFORT VILLE	
OUIDO PRODUCTIONS	PARIS	
PAN ANIMATION	PARIS	
PAPY3D PRODUCTIONS	PARIS	
PASSION PARIS PRODUCTION	PARIS	
PGS STUDIOS	PARIS	
PHILIPPE MOUNIER MARKETING PRODUCTION	PARIS	
PICOLO PICTURES	PARIS	
PICTAK CIE	SAINTE SOLINE	
PIPANGAI PRODUCTIONS	LE PORT	Le personnel « permanent » ne cotise pas à Audiens en retraite complémentaire.
PLANET NEMO ANIMATION	PARIS	
PLANET NEMO ANIMATION	ROUBAIX	
PRIMA LINEA PRODUCTIONS	ANGOULEME	
PRIMA LINEA PRODUCTIONS	PARIS	
PRINCESS SAM PICTURES	VILLEURBANNE	
PROCIDIS	NEUILLY SUR SEINE	
PUFFIN PICTURES	RENNES	
PULP	PARIS	
PUPP S MOTION STUDIO	RENNES	
RAINBOX PRODUCTIONS	LILLE	
REMEMBERS	PARIS	
REMEMBERS CO	PARIS	
SACREBLEU PRODUCTIONS	PARIS	
SAFARI DE VILLE	PARIS	
SAMKA ANIMATION	PARIS	
SAMKA ANIMATION	PARIS CEDEX 10	
SAMKA PRODUCTIONS	PARIS	
SCALAE PRODUCTIONS	ANGERS	
SCHMUBY PRODUCTIONS	ANGOULEME	
SHAN TOO	ANGOULEME	
SILEX	PARIS	

SILEX ANIMATION	ANGOULEME	
SOLIDANIM	SAINT YRIEIX SUR CHARENTE	
SOLIDANIM	ST YRIEIX SUR CHARENTE	
SOMEWHERE ANIMATION	CLICHY	
SPARKLING	PARIS	
STIM STUDIO	LYON	
STUDIO 100 ANIMATION	PARIS	
STUDIO KAMIGAMI	LA TESTE DE BUCH	
STUDIO LA CACHETTE	PARIS	
STUDIO MANETTE	LYON	
STUDIO O	PARIS	
STUDIO REDFROG	LILLE	
SUN CREATURE FRANCE	BEGLES	
SUN CREATURE FRANCE	PARIS	
SUPAMONKS	ARCUEIL	
SUPERPROD	ANGOULEME	
SUPERPROD	PARIS	
SYLVAIN CHOMET S PICTURE BOX	CLICHY	
TANT MIEUX PROD	PARIS	
TAT PRODUCTIONS	TOULOUSE	
TAT STUDIO	TOULOUSE	
TEAMTO	BOURG LES VALENCE	
TEAMTO	PARIS	
TEAMTO ANIMATION	PARIS	
TEAMTO BOURG LES VALENCE	BOURG LES VALENCE	
TEAMTO STUDIO	PARIS	
TECHNICOLOR ANIMATION PRODUCTIONS	PARIS	
TF1 PRODUCTION	BOULOGNE BILLANCOURT	Seules trois séries sont prises en compte : - Mini Ninjas - Splat the cat - Trop royal
THE MAGICAL SOCIETY BY JOANN SFAR	PARIS	
TNZPV ANNECY	ANNECY	
TNZPV STUDIO	ARLES	
TOKU	ANGOULEME	
TOON FACTORY	PARIS	
TOONKIT	ANGOULEME	
UBISOFT CREATION	MONTREUIL	
UBISOFT INTERNATIONAL	ST MANDE	
UBISOFT MOTION PICTURES RABBIDS	SAINT MANDE	
UN JE NE SAIS QUOI	BORDEAUX	
UNIQUE ANIMATION	ANGOULEME	
UNIQUE ANIMATION	PARIS CEDEX 10	
UTOPI	PARIS	
VANILLA SEED	ANGOULEME	
WATCH NEXT MEDIA	PARIS	
WERLEN IPSUM	ASNIERES SUR SEINE	
WHITE STAR	PARIS	
XBO FILMS	TOULOUSE	
XILAM ANIMATION	PARIS	Est exclu du périmètre Si j'étais un animal.

XILAM FILMS	PARIS	
XILAM MULTIMEDIA	PARIS	
XILAM STUDIO	VILLEURBANNE	
XILAM STUDIO ANGOULEME	ANGOULEME	
XILAM STUDIO PARIS	PARIS	
ZAGTOON	PARIS	
ZEPHYR ANIMATION	PARIS	
ZODIAK KIDS STUDIO FRANCE	NEUILLY SUR SEINE	
ZODIAK KIDS STUDIO FRANCE	PARIS	

Annexe 2 : tableaux complémentaires

Les entreprises

Tableau 8 : Taille de l'entreprise = nombre de salariés déclarés au moins une fois dans l'année

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
De 1 à 19	78	70	66	59	74	81	86
De 20 à 49	36	43	54	57	48	56	55
De 50 à 99	35	37	29	34	35	30	32
100 et plus	31	29	28	29	37	35	33
Total entreprises	180	179	177	179	194	202	206
Part 50 salariés et plus	37%	37%	32%	35%	37%	32%	32%

Masse salariale

Tableau 9 : Masse salariale brute par type de contrat, en M€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CDI	38,0	43,9	45,2	50,7	61,8	66,9	68,5
CDD	3,5	3,8	3,4	4,3	9,8	8,3	3,5
<i>Dont alternants</i>	<i>1,1</i>	<i>1,2</i>	<i>1,2</i>	<i>1,4</i>	<i>1,8</i>	<i>2,3</i>	<i>1,9</i>
CDDU	124,9	137,3	133,1	162,0	198,9	181,1	158,1
Total	167,6	186,2	182,9	218,4	272,4	258,6	232,0
Evolution		11%	-2%	19%	25%	-5%	-10%

Les salariés

Tableau 10 : Effectifs par catégorie professionnelle

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
CDI cadre	628	696	720	795	904	976	959
CDI non-cadre	190	240	247	263	307	312	300
Total CDI	807	928	950	1 047	1 189	1 270	1 239
CDD cadre	60	49	50	64	47	30	77
CDD non cadre	342	320	317	330	382	361	363
<i>Dont alternant</i>	<i>155</i>	<i>150</i>	<i>171</i>	<i>202</i>	<i>237</i>	<i>245</i>	<i>232</i>
Total CDD	400	366	366	392	428	389	440
CDDU cadre	2 309	2 262	2 376	2 876	3 108	3 225	2 944
CDDU non cadre	5 280	5 377	5 148	6 018	6 485	6 218	5 652
Total CDDU	6 922	7 000	6 817	8 020	8 621	8 431	7 666
Total salariés	7 960	8 140	8 007	9 264	10 034	9 950	9 149
Evolution		2%	-2%	16%	8%	-1%	-8%

(1) Les individus sont dédoublonnés par statut au niveau du total : un individu déclaré à la fois comme cadre et/ou comme non cadre n'est compté qu'une seule fois.

(2) Les individus sont dédoublonnés au niveau du total : tout individu déclaré n'est compté qu'une seule fois.

Tableau 11 : Equivalent temps plein des contrats CDI et CDD de droit commun

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Femmes	337	382	405	441	500	546	536
Cadres	217	241	263	282	318	360	372
Non-cadres	120	141	142	159	182	187	164
Hommes	435	493	489	536	600	654	636
Cadres	315	354	363	397	445	475	470
Non-cadres	120	139	126	139	155	178	166
Total	772	875	894	977	1 099	1 200	1 172
Evolution		13%	2%	9%	13%	9%	-2%

Tableau 12 : Effectifs CDDU par genre et catégorie

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cadres femmes	769	784	848	1 030	1 165	1 218	1 143
Non-cadres femmes	1 917	2 043	1 996	2 482	2 819	2 828	2 563
Total CDDU femmes (2)	2 476	2 602	2 611	3 221	3 606	3 658	3 344
Cadres hommes	1 535	1 475	1 530	1 846	1 945	2 006	1 799
Non-cadres hommes	3 378	3 348	3 153	3 542	3 674	3 392	3 092
Total CDDU hommes (2)	4 455	4 407	4 209	4 805	5 025	4 774	4 323

(2) : effectif dédoublonné = une personne déclarée comme cadre et comme non-cadre n'est comptée qu'une seule fois

Les régions

Tableau 13 : effectifs depuis 2014

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ile-de-France	5675	5746	5707	6213	6631	6611	6210
Nouvelle-Aquitaine	996	1050	1037	1409	1608	1555	1327
Auvergne-Rhône-Alpes	699	629	777	927	1007	848	828
Occitanie	387	567	520	541	591	607	656
Hauts-de-France	313	261	278	393	466	392	382
Bretagne	131	197	125	155	161	173	163
Outre Mer	104	84	91	106	108	135	151
PACA			23	72	173	216	107
Pays de la Loire	16	17	26	33	37	52	58
Grand Est	19	22	29	40	31	35	48
Centre-Val de Loire	16	24	26	46	47	34	17

Tableau 14 : masse salariale (en millions d'euros) depuis 2018

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ile-de-France	128 580 k€	143 578 k€	141 926 k€	160 475 k€	202 697 k€	190 361 k€	172 770 k€
Nouvelle-Aquitaine	16 640 k€	16 905 k€	16 128 k€	22 982 k€	27 679 k€	28 436 k€	21 894 k€
Occitanie	6 269 k€	10 877 k€	7 589 k€	9 185 k€	11 560 k€	10 852 k€	12 257 k€
Auvergne-Rhône-Alpes	9 143 k€	7 356 k€	9 767 k€	14 324 k€	15 396 k€	12 593 k€	11 370 k€
Hauts-de-France	3 397 k€	3 247 k€	3 808 k€	5 341 k€	6 979 k€	5 386 k€	5 141 k€
Outre Mer	1 276 k€	1 227 k€	901 k€	1 791 k€	1 656 k€	2 123 k€	2 544 k€
PACA			92 k€	864 k€	2 041 k€	3 874 k€	1 797 k€
Bretagne	929 k€	1 342 k€	839 k€	1 413 k€	1 858 k€	1 819 k€	1 556 k€
Grand Est	95 k€	158 k€	238 k€	301 k€	264 k€	493 k€	360 k€
Pays de la Loire	91 k€	162 k€	249 k€	232 k€	211 k€	301 k€	307 k€
Centre-Val de Loire	59 k€	95 k€	166 k€	89 k€	224 k€	126 k€	104 k€

Les départements

Tableau 15 : effectifs (au moins 100 personnes en 2024) depuis 2018

Département	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
75	4 748	5 148	5 026	5 460	5 872	5 833	5 326
16	961	989	980	1 256	1 403	1 398	1 173
92	803	440	491	473	497	429	676
93	490	362	389	488	667	619	639
26	490	412	523	644	682	500	537
31	193	224	209	262	323	402	503
59	313	261	278	393	466	392	382
69	130	91	149	148	184	197	181
94	182	125	149	173	144	151	177
35	124	155	113	155	161	173	163
34	194	343	312	277	269	207	157
97	104	84	91	106	108	135	151
74	93	134	119	152	157	173	139
33	12	28	27	122	174	119	134

Tableau 16 : masse salariale (versée à plus de 100 personnes en 2024) depuis 2018

Département	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
75	105 746 k€	128 112 k€	123 051 k€	140 922 k€	179 463 k€	168 669 k€	146 536 k€
16	16 430 k€	16 559 k€	15 882 k€	21 164 k€	24 141 k€	26 438 k€	20 041 k€
92	14 645 k€	9 321 k€	11 820 k€	10 808 k€	10 603 k€	9 387 k€	14 502 k€
93	5 954 k€	4 614 k€	5 167 k€	6 566 k€	9 955 k€	9 798 k€	9 365 k€
26	6 433 k€	4 289 k€	6 418 k€	10 017 k€	10 557 k€	6 066 k€	6 671 k€
31	2 899 k€	3 406 k€	3 077 k€	3 529 k€	5 541 k€	7 292 k€	9 607 k€
59	3 397 k€	3 247 k€	3 808 k€	5 341 k€	6 979 k€	5 386 k€	5 141 k€
69	1 686 k€	1 068 k€	1 889 k€	2 459 k€	2 428 k€	3 755 k€	2 770 k€
94	2 210 k€	1 252 k€	1 710 k€	1 964 k€	2 245 k€	2 347 k€	2 324 k€
35	897 k€	1 121 k€	801 k€	1 413 k€	1 858 k€	1 819 k€	1 556 k€
34	3 370 k€	7 454 k€	4 507 k€	5 654 k€	6 019 k€	3 560 k€	2 651 k€
97	1 276 k€	1 227 k€	901 k€	1 791 k€	1 656 k€	2 123 k€	2 544 k€
74	1 023 k€	1 998 k€	1 460 k€	1 840 k€	2 411 k€	2 769 k€	1 930 k€
33	133 k€	228 k€	131 k€	1 544 k€	3 293 k€	1 727 k€	1 700 k€